

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION
(6^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Vendredi 10 Juillet 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI

1. — Questions orales sans débat (p. 94).

M. le président.

BREVET DES COLLÈGES (Question de M. Krieg) (p. 94).

MM. Séguin, suppléant M. Krieg; Savary, ministre de l'éducation nationale.

POLITIQUE EUROPÉENNE (Question de M. Stirn) (p. 94).

MM. Alphandery, suppléant M. Stirn; Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes; Stirn.

Rappels au règlement (p. 96).

MM. Joxe, le président, Stirn.

GRUPE BOUSSAC-SAINT-FRÈRES ET INDUSTRIE TEXTILE (Question de M. Séguin) (p. 96).

MM. Séguin, Dreyfus, ministre de l'industrie.

AGISSEMENTS DU GROUPE WILLOT ET INDUSTRIE TEXTILE (Question de M. Couillet) (p. 98).

MM. Couillet, Dreyfus, ministre de l'industrie.

INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL (Question de M. Vennin) (p. 100).

MM. Vennin, Dreyfus, ministre de l'industrie.

POLITIQUE MONÉTAIRE (Question de M. Alphandery) (p. 101).

MM. Alphandery, Delors, ministre de l'économie et des finances.

CHÔMEURS NON INDEMNISÉS (Question de M. Asensi) (p. 103).

MM. Asensi, Delors, ministre de l'économie et des finances.

EXPULSIONS DE LOCATAIRES PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE (Question de M. Jean-Pierre Michel) (p. 105).

MM. Jean-Pierre Michel, Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

ATTENTAT DE LA RUE COPERNIC (Question de M. Sarre) (p. 105).

MM. Sarre, Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

CITIZEN BAND (Question de Mme Nevoux) (p. 106).

Mme Nevoux, M. Mexandeau, ministre des P. T. T.

M. le président.

2. — Dépôt d'un rapport (p. 107).

3. — Ordre du jour (p. 107).

PRESIDENCE DE M. CHRISTIAN NUCCI,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

J'indique aux auteurs des questions que chacun d'eux dispose de sept minutes, qu'il répartit comme il l'entend entre l'exposé de sa question et sa réponse au ministre.

Avant de redonner la parole à chaque auteur de question, je lui préciserai le temps qui lui reste pour sa seconde intervention.

BREVET DES COLLÈGES

M. le président. La parole est à M. Séguin, suppléant M. Krieg, pour exposer la question de celui-ci (1).

M. Philippe Séguin. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, M. Krieg étant apparemment empêché, je poserai sa question en son lieu et place.

M. Krieg souhaite savoir quelles mesures vous envisagez de prendre afin d'assurer le respect de la loi et de permettre aux enfants dépendant d'établissements scolaires privés de passer leur brevet des collèges dans des conditions identiques à celles qui existent dans l'enseignement public.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, le Gouvernement s'en tient, dans le domaine de l'enseignement privé, à ce qu'il a indiqué récemment à tous ses interlocuteurs : il appliquera la loi tant que celle-ci n'aura pas été modifiée.

Comme les années précédentes, certaines organisations syndicales ont appelé leurs membres à refuser de coopérer avec les établissements d'enseignement privé pour l'attribution des diplômes à la fin de la troisième.

Le ministre de l'éducation nationale a pris, pour sa part, toutes dispositions pour que la délivrance du brevet des collèges se déroule conformément à la réglementation sans qu'aucun membre des jurys soit contraint de prendre une position contraire à ses convictions.

J'ajoute que ce problème se retrouve chaque année, mais c'est la première fois qu'on fait du bruit autour de cette situation. Je confirme que, comme les autres années, les élèves de l'enseignement privé ne sont en rien lésés par les dispositions que j'ai prises.

M. le président. La parole est à M. Séguin qui dispose encore de six minutes.

M. Philippe Séguin. Monsieur le ministre, je ne puis que prendre acte avec satisfaction de votre volonté d'appliquer la loi tant qu'elle n'aura pas été modifiée.

S'il est vrai qu'une organisation syndicale a émis, cette année, certaines prétentions que nous jugeons inacceptables et qu'elle n'a fait, en cela, que renouveler des pratiques auxquelles elle nous avait accoutumés, il n'en demeure pas moins que, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'enseignement privé, cette initiative a actuellement un retentissement tout à fait particulier.

Je me félicite donc, au nom de mon collègue M. Krieg, des assurances que vous nous apportez aujourd'hui et je renouvelle l'appel qui a déjà été lancé par les représentants des groupes de l'opposition quant à la nécessité de clarifier aussi rapidement que possible les intentions gouvernementales en matière d'enseignement privé.

(1) Cette question, n° 5, est ainsi rédigée :

« M. Pierre-Charles Krieg demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il compte prendre pour assurer le respect de la loi et permettre aux enfants dépendant d'établissements scolaires privés de passer leur brevet des collèges dans les mêmes conditions que ceux de l'enseignement public. »

Nous avons entendu, vous en conviendrez, monsieur le ministre, des déclarations contradictoires à ce sujet. Celles qui émanaient de votre administration n'étaient pas toujours — pardonnez-moi de vous le dire — d'une extrême clarté, et le discours de M. le Premier ministre n'a pas apporté en la matière les réponses claires et définitives que nous attendions.

Nous souhaiterions donc que, très rapidement, toutes les hypothèses soient levées en la matière, de manière à éviter que ne se reproduisent des incidents du genre de celui qui motive la question de M. Krieg. Il est inutile, je pense, que je vous rappelle que les membres de l'opposition sont indéfectiblement attachés au principe du pluralisme scolaire.

M. Edmond Alphandery. Très bien !

POLITIQUE EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. Alphandery, suppléant M. Stirn, pour exposer la question de celui-ci (1).

M. Edmond Alphandery. Monsieur le ministre chargé des affaires européennes, M. Stirn, empêché, m'a chargé de vous poser sa question.

M. Stirn se demande si la politique européenne de la France consiste désormais à rechercher l'isolement.

Patiemment, les précédents gouvernements avaient donné à l'Europe existence et influence par l'axe franco-allemand. Le Gouvernement français, aujourd'hui, fait des discours, des articles, des professions de foi, mais dans les actes on assiste au remplacement de l'axe franco-allemand par l'axe anglo-allemand. Comment le Gouvernement français compte-t-il réagir ? Se satisfait-il de cette situation ? A-t-il des objectifs et lesquels ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions que vous voudrez bien apporter à ce sujet.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. Cette question, émanant d'un député qui était récemment encore responsable d'une partie du dossier de la politique étrangère de la France, me surprend, et les conclusions qu'elle suggère davantage encore. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Tout un chacun ici sait que moins de trois jours après sa prise de fonctions, le Président de la République, M. Mitterrand, a accueilli à Paris le chancelier Schmidt qui était son premier visiteur étranger. Depuis lors, les contacts franco-allemands se sont succédés. Le ministre des relations extérieures s'est rendu à Bonn au mois de juin pour de premiers entretiens avec le ministre fédéral des affaires étrangères.

De plus, personne ne peut ignorer qu'à la fin de cette semaine auront lieu les consultations franco-allemandes au sommet prévues par le traité du 22 janvier 1963, consultations qui seront, bien sûr, l'occasion d'entretiens approfondis entre le Président de la République et le chancelier Schmidt. Elles permettront aussi à un grand nombre de ministres du Gouvernement de faire connaissance avec leurs homologues de la République fédérale d'Allemagne et de passer en revue l'ensemble des domaines de coopération entre nos deux pays.

La politique du Gouvernement est à cet égard sans ambiguïté.

J'ai noté avec quelque stupéfaction que, dans votre question, monsieur le député, vous aviez utilisé une expression fort inexacte, celle « d'axe », expression qui, de plus, sonne très mal à nos oreilles... (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Serge Beltrame. Et pour cause !

M. Marcel Wacheux. Triste souvenir !

(1) Cette question, n° 10, est ainsi rédigée :

« M. Olivier Stirn demande à M. le ministre des relations extérieures si la politique européenne de la France consiste désormais à rechercher l'isolement. Patiemment, les précédents gouvernements avaient donné à l'Europe existence et influence par l'axe franco-allemand. Le Gouvernement français, aujourd'hui, fait des discours, des articles, des professions de foi, mais dans les actes on assiste au remplacement de l'axe franco-allemand par l'axe anglo-allemand. Comment le Gouvernement français compte-t-il réagir ? Se satisfait-il de cette situation ? A-t-il des objectifs et lesquels ? »

M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. ... ainsi, d'ailleurs, qu'à celles de nos partenaires allemands, puisqu'elle a été récusée par le chancelier Schmidt lui-même lors d'une interview accordée à la télévision pas plus tard qu'hier.

Et elle sonne plus mal encore à l'oreille d'un certain nombre de ceux que l'on appelle « nos petits partenaires » — je souligne les guillemets, car nous n'avons que des partenaires — et qui n'aiment pas beaucoup les accords privilégiés des grands, et on les comprend.

Alors, bannissons cette expression, si vous le voulez bien, monsieur le député.

On peut, en revanche, parler d'une amitié privilégiée entre la France et l'Allemagne qui, depuis la fin de la dernière guerre, avec Robert Schuman et bien d'autres, a été la politique constante de la France. Je puis vous assurer que ce sera aussi celle de ce gouvernement et que nous n'y manquerons pas.

Amitié de peuple à peuple, car nous savons bien que le fondement de l'Europe a été et demeure la réconciliation franco-allemande, amitié privilégiée, mais pas amitié exclusive. Nous entendons, comme nos partenaires allemands, entretenir avec nos autres partenaires d'excellentes relations à tous égards. Nous avons une amitié traditionnelle avec la Grande-Bretagne, et vous savez que nous assumons des responsabilités particulières avec elle dans le domaine de la défense. Notre amitié avec l'Italie est ancienne, et nous avons des intérêts communs dans tout le secteur méditerranéen. Mais nous entendons également nouer et développer des liens d'amitié avec nos autres partenaires, et, à cet égard, nous aurons à remédier à certaines insuffisances de la politique de l'ancienne majorité.

Quels sont vos objectifs ? M'avez-vous demandé en conclusion de votre question. Permettez-moi de vous dire, monsieur le député, qu'il me semble que le bilan européen de nos prédécesseurs devrait appeler plus de modestie, tout au moins dans le ton de votre question.

Certes, il y a eu la création du système monétaire européen, mais il demeure inachevé. Certes, vous avez accepté l'élection au suffrage universel de l'Assemblée des communautés européennes. En fait, vous en avez accepté le principe sans en prévoir les conséquences institutionnelles, si bien que vous vous êtes trouvés rapidement en face de graves contradictions, et l'imbricatio juridico-financier du conflit budgétaire en constitue une illustration significative.

La politique agricole commune ? Vous auriez dû être l'élément moteur de son adaptation progressive à l'évolution naturelle de l'économie agricole et du commerce intra ou extra communautaire. Or vous avez contribué à la figer, repoussant sans cesse les occasions de l'améliorer (applaudissements sur les bancs des socialistes) et maintenant la France aborde dans des conditions difficiles la négociation dite de « restructuration » du budget communautaire.

Que dire de la C. E. C. A., où vous nous avez également légué une situation d'isolement et de passivité alors que ce secteur était particulièrement touché par la crise ?

Que dire de la capacité de la Communauté de résister aux concurrences extérieures ? La politique commerciale commune n'est que l'ombre d'une politique et vous n'avez rien proposé pour qu'elle s'adapte aux nouvelles formes de lutte commerciale.

Que dire enfin de tous ces domaines, tel que le domaine social, où pratiquement rien de constructif n'a été fait depuis longtemps ? Peu à peu l'Europe s'est enlisée dans une multitude de contentieux particuliers où les peuples concernés ont peine à reconnaître l'idéal européen dont ils avaient rêvé.

Assurément, le Gouvernement ne se satisfait pas de cet héritage. Assurément, il entend réagir.

Notre objectif, c'est que la France redevienne le moteur de la construction européenne et contribue à redonner à l'Europe une ambition plus grande qui lui permette de transcender ses difficultés actuelles. Car l'Europe demeure la grande chance de notre temps. Elle est plus que jamais nécessaire. Encore faut-il qu'elle sorte de la passivité où vous l'avez laissé s'enfoncer et qu'elle réponde aux vrais problèmes de notre époque. En est-il de plus urgent, de plus actuel, que la lutte contre la crise et pour l'emploi dans une Communauté qui compte, je le rappelle, huit millions et demi de chômeurs ?

Notre politique européenne est une politique responsable. Nous estimons qu'il nous revient de poser franchement la question à nos partenaires : de quelle Europe voulez-vous ? S'agit-il d'une Europe diluée progressivement dans le libre-échange mondial, c'est-à-dire livrée sans perspective et sans défense à une concurrence parfois sauvage et pour le plus grand profit de quelques-uns ? Cette Europe-là ne tarderait pas, devant les sacrifices

et les contradictions auxquels elle serait confrontée, à se défaire sous les coups des protectionnismes nationaux redécouverts et renforcés. Cette voie est une impasse pour l'Europe et, bien entendu, pour la France.

La seule voie possible est de reprendre de façon pragmatique et concrète le chemin de la construction de politiques communes dans les domaines les plus aptes à répondre à la crise : énergie, recherche-innovation, industries de pointe, restructuration industrielle et, surtout, de créer cet espace social européen sans lequel on ne peut espérer l'adhésion du monde du travail.

Nous savons bien, monsieur le député, que ce langage étonne certains de nos partenaires parce qu'il est nouveau pour eux. Est-ce une raison pour ne pas le tenir ? Nous sommes patients et obstinés et le peuple français nous a accordé la durée.

Je puis d'ailleurs vous assurer que, contrairement à ce que vous affirmez, la France n'est nullement isolée quand elle emploie le langage de la raison qui est celui que nous employons. J'en veux notamment pour preuve cette manifestation unanime de tous les syndicats européens qui se déroulait à Luxembourg le jour même de la réunion du sommet européen. Elle était animée par des préoccupations identiques aux nôtres et elle rendait implicitement hommage à la France de les partager. Et lorsque s'est tenu le conseil sur la sidérurgie, il y a quelques jours, vous avez pu remarquer que les Dix ont décidé, à la demande de la France, d'accompagner les restructurations nécessaires d'un important programme social. Ce n'est qu'un premier pas, mais il est significatif.

La vérité, c'est que l'Europe serait condamnée à terme si elle se résignait à vivre en permanence avec huit millions et demi de chômeurs ; elle y perdrait la paix sociale, la paix civile et les valeurs sur lesquelles elle est fondée. Au contraire, si la Communauté tout entière se saisit de ce problème, l'intègre à ses réflexions collectives et à ses décisions, la France, une fois encore, aura montré la voie. C'est à quoi, depuis deux mois, nous nous efforçons. Merci, monsieur le député, de m'avoir donné l'occasion de le rappeler à cette assemblée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Stirn, qui dispose encore de six minutes.

M. Olivier Stirn. Il m'est inutile de préciser, monsieur le ministre, que votre réponse ne m'a pas pleinement rassuré ni convaincu. Je ne conteste pas vos intentions, non plus que l'essentiel de vos conclusions, mais je mets en doute la capacité du Gouvernement de les faire aboutir à des résultats concrets.

M. Serge Beltrame. Pas de procès d'intention !

M. Olivier Stirn. Mon intention n'était nullement d'opposer l'entente franco-allemande à une entente entre la France et les autres pays européens, mais simplement d'observer les réalités.

Depuis quelques années, l'Europe avançait parce qu'elle se construisait autour d'une entente entre la France et l'Allemagne sur les principaux objectifs, entente qui s'étendait ensuite naturellement à l'ensemble des partenaires européens. Or que s'est-il passé depuis la mise en place de votre Gouvernement ? Au premier sommet européen, la France a présenté des propositions qui, probablement parce qu'elles avaient été mal préparées et insuffisamment annoncées, ont rencontré l'indifférence de nos partenaires, voire, pour certains d'entre eux, leur hostilité. Pour généreuses qu'elles apparaissent, pour valables que puissent être leurs objectifs généraux, ces propositions n'ont débouché sur aucun résultat et le sommet européen s'est finalement traduit par l'inexistence totale de conclusions. Contrairement à la plupart des autres, il n'a fait en rien avancer la construction européenne.

Vous avez par ailleurs, monsieur le ministre, oublié de souligner un point sur lequel la construction européenne avait sensiblement progressé : grâce à la tenue de conseils politiques, l'Europe commençait à s'exprimer d'une seule voix sur les grands problèmes politiques, qu'il s'agisse de l'Afghanistan, du Proche-Orient ou d'autres encore. Elle commençait à être entendue dans le monde et les résultats de sa politique arrivaient à modifier la situation internationale. Or cette politique était construite, personne dans le monde ne l'ignorait, sur l'entente qui a toujours existé entre la France et l'Allemagne depuis vingt-trois ans sur les grands objectifs.

Aujourd'hui, vous lancez de grandes idées. Vous dites qu'elles sont approuvées par les syndicats européens. Très bien ! Mais vous reconnaissez ainsi implicitement qu'elles ne l'ont pas été par vos partenaires. Vous dites : il faut le temps, on verra bien, ce n'est pas parce que nos idées ne sont pas acceptées qu'elles ne doivent pas être poursuivies. Certes ! Mais si vous

vous contentez pendant des années de lancer des idées qui ne sont pas reprises par nos partenaires, reconnaissez que ce n'est pas ainsi que vous ferez progresser la construction européenne.

Nous voyons la bonne entente entre la France et l'Allemagne. L'entente qui était tout à fait acceptée par nos partenaires, lesquels s'en félicitaient même car ils savaient bien que là était le cœur de l'Europe, être remplacée petit à petit par une bonne entente entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Nous assistons à un retour en arrière, et si vous continuez à proposer des objectifs inacceptables par nos partenaires, à concevoir des politiques tout à fait différentes sur les plans économique, social, monétaire, nous aboutirons peu à peu à l'isolement de la France. Vous aviez l'air d'ailleurs de vous satisfaire de cette situation lorsque vous disiez : mais cela n'a pas d'importance, nous avons la durée pour nous, et qu'est-ce que l'isolement peut avoir comme conséquence ?

J'affirme que, contrairement à ce que vous croyez, si nous arrivons à l'isolement de la France, l'Europe ne progressera plus. Or si des progrès ont été réalisés ces dernières années — vous en avez d'ailleurs, ce dont je vous remercie, reconnus certains, notamment en matière monétaire, après les avoir à d'autres moments critiqués — c'est justement parce que la France cherchait l'entente, c'est parce qu'elle savait, en les présentant, que ses propositions avaient des chances d'être acceptées par nos partenaires européens, et d'abord par la République fédérale d'Allemagne qui entraînait, par son accord, celui d'autres pays.

Quelle que soit la générosité de vos objectifs, quelle que soit probablement votre bonne volonté, l'ensemble de la politique du Gouvernement et les propositions que vous faites isoleront notre pays, feront régresser l'Europe et cet axe essentiel de notre politique étrangère qui permettait à la France, par l'intermédiaire de l'Europe, d'être entendue dans les grandes affaires du monde, sera perdu. Il n'y aura plus réellement une voix européenne mais une discordance de voix au sein de l'Europe, et donc un affaiblissement de l'influence des peuples européens dans les affaires du monde. Dans la conjoncture actuelle, ce sera sûrement un facteur de régression.

Votre réponse, loin d'apporter les apaisements que l'on pouvait attendre, confirme au contraire les doutes et les inquiétudes qui m'inspirent. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. L'usage voulait autrefois, dans cette assemblée, que lorsqu'on sortait d'un gouvernement on attende quelque temps avant d'interpeller ceux qui vous avaient succédé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Stirn aurait bien fait de satisfaire à cet usage. Cela lui aurait évité de faire un procès d'intention, car je n'ai rien entendu d'autre de sa part. Il s'est borné à jouer les Cassandre, quand il n'a pas tout simplement déformé mes propos.

A aucun moment je n'ai dit que nous prenions notre parti d'un quelconque isolement. J'ai dit, au contraire, qu'il n'y avait pas isolement.

Au sommet de Luxembourg, nous avons, c'est vrai, proposé pour l'Europe des orientations différentes de celles qui avaient été suivies jusqu'à présent. Mais les sommets n'ont-ils pas précisément pour objet de lancer des idées ? Nous avons dit, et la presse l'a répété, que nous proposerions à nos partenaires, à l'automne — car il est normal que nous nous donnions un certain temps — des applications précises de nos idées. Nous l'avons déjà fait, je l'indiquais tout à l'heure, dans le domaine de la sidérurgie et nos propositions ont été suivies d'effets. Je ne doute pas qu'il en ira de même sur d'autres points, car si l'on ne traite pas les problèmes que nous entendons évoquer, des explosions se produiront çà et là. D'ailleurs, les journaux relatent en ce moment des événements qui se produisent, heureusement, dans d'autres pays que le nôtre et qui ne manquent pas d'inciter à la réflexion.

Alors, monsieur Stirn, de grâce ! Nous avons indiqué quelle serait désormais la politique de la France. Nous avons attendu vingt-trois ans pour pouvoir critiquer en connaissance de cause. Veuillez avoir la décence d'attendre un peu que cette politique porte ses effets. D'ailleurs, elle en a déjà porté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Toubon. Ils seront catastrophiques !

Rapports au règlement.

M. Pierre Joxe. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, la procédure des questions orales sans débat est régie par l'article 135 du règlement, qui prévoit que l'auteur de la question expose celle-ci et a le droit de reprendre la parole après la réponse du ministre.

M. Stirn, qui était très pressé de s'exprimer sur la politique européenne du Gouvernement, ne l'était toutefois pas assez pour arriver à temps pour exposer sa question. C'est donc un de ses collègues qui l'a remplacé et cela n'a rien de choquant. Mais ensuite, vous lui avez donné la parole pour répondre au Gouvernement.

Si, en agissant de la sorte, vous avez entendu donner une interprétation large du règlement, c'est tout à fait à votre honneur et c'était votre droit. Mais nous considérons que cela crée un précédent dont notre groupe pourra, le cas échéant, se prévaloir.

Je tenais à prendre date, car c'est la première fois que je vois une question orale sans débat exposée par un orateur et reprise ensuite par un autre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je vous donne acte de votre rappel au règlement, monsieur Joxe. Mais l'article 136 du règlement vise bien : « l'auteur de la question », et non « l'orateur ».

Cela dit, nous évoquerons ce problème lors de la prochaine réunion de la conférence des présidents, de façon, s'il y a eu précédent, à en tenir compte dans l'avenir.

La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. L'article 136 du règlement précise que l'auteur expose sa question et peut ensuite reprendre la parole. Or, s'agissant de questions orales, l'auteur de la question peut-il être quelqu'un d'autre que celui qui prend la parole pour la poser ?

Je n'insiste pas, monsieur le président. Simplement, je demande qu'il soit pris acte de ce précédent.

M. le président. J'ai agi avec libéralité, afin de permettre à ceux qui sont retenus par leurs occupations de poser néanmoins leur question.

La parole est à M. Stirn, pour un rappel au règlement.

M. Olivier Stirn. Je vous remercie, monsieur le président, de votre compréhension.

Je fais observer que M. Alphanbery a lu le texte de la question que j'avais rédigée moi-même et que j'étais présent pour entendre l'ensemble de la réponse de M. le ministre. Je ne vois donc pas en quoi la procédure qui a été suivie constitue une modification de l'esprit du règlement.

Reprise des questions orales sans débat.

GRUPE BOUSSAC-SAINT-FRÈRES ET INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. Nous reprenons la suite des questions orales sans débat. La parole est à M. Séguin, pour exposer sa question (1).

M. Philippe Séguin. Monsieur le ministre de l'industrie, j'ai tenu à vous interroger au sujet de la situation du groupe Bous-sac-Saint-Frères.

(1) Cette question, n° 6, est ainsi rédigée :

« M. Philippe Séguin demande à M. le ministre de l'industrie de bien vouloir lui faire le point de la situation industrielle et financière du groupe Bous-sac-Saint-Frères, de lui indiquer ses intentions quant aux moyens à mettre en œuvre pour sauvegarder l'emploi dans les entreprises et régions concernées et de lui préciser, dès lors qu'il apparaît qu'aucune solution spécifique viable ne pourra être dégagée sans un effort d'assainissement de l'ensemble du secteur du textile-habillement, quelles sont les initiatives que compte prendre le Gouvernement en la matière, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international. »

Je souhaiterais d'abord savoir où l'on en est en la matière. Plus précisément, quels moyens le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour sauvegarder l'emploi dans les entreprises et dans les régions concernées, et pas seulement dans le département des Vosges, dont je suis l'élu ?

Plus généralement, dès lors que l'affaire Boussac-Saint-Frères n'est qu'une illustration parmi d'autres de la dégradation du secteur textile-habillement, j'aimerais connaître les initiatives, intérieures ou internationales, que compte prendre le Gouvernement pour redresser la situation. A-t-il, en particulier, l'intention d'appliquer tout ou partie des recommandations qui ont été formulées par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale qui a siégé au cours de la précédente législature et dont je tiens le rapport à votre disposition, au cas où il ne vous aurait pas été communiqué ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous me pardonnerez ma méconnaissance des usages de votre assemblée : j'y parle pour la première fois. Je suis ministre depuis quinze jours et il y a fort à faire en ce moment au ministère de l'industrie.

Dès la première journée de mon entrée en fonctions, j'ai dû courir à Luxembourg pour œuvrer à la réalisation d'un accord qui nous donne quelque temps pour la restructuration de la sidérurgie française. J'ai ensuite examiné les dossiers les plus brûlants. Parmi les affaires en difficulté — j'en vois tous les jours et en grand nombre — s'est d'abord présentée l'affaire Boussac-Saint-Frères.

Après le dépôt de bilan de cette entreprise, les pouvoirs publics ont obtenu la nomination d'un administrateur judiciaire pour l'ensemble du groupe Agache-Willot et non pour la seule entreprise Boussac-Saint-Frères. C'était un point essentiel, mais qui n'allait pas de soi. Nous l'avons néanmoins obtenu et nous avons ainsi marqué notre volonté, dans les cas de ce genre, de refuser la socialisation des pertes et la privatisation des profits. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Le 1^{er} juillet, un comité interministériel rassemblant le garde des sceaux, le ministre du travail, le ministre de l'économie et des finances et moi-même, sous la présidence du chef du Gouvernement, a pris diverses décisions au sujet de l'entreprise Boussac-Saint-Frères.

D'abord, nous nous sommes donné un délai de trois mois au cours desquels une expertise approfondie déterminera la situation exacte de l'ensemble des sociétés du groupe. Elle servira de base à l'élaboration d'un plan de restructuration industrielle et commerciale de Boussac-Saint-Frères. Ces trois mois, pour lesquels le problème financier est réglé, permettront d'y voir vraiment clair et nous pourrions, j'espère, sauver l'essentiel de l'entreprise. Celle-ci connaissait des difficultés depuis de longues années et se trouvait depuis un an en situation de quasi-faillite. Il nous a fallu régler le problème à la hâte, en quelques heures, car si nous avions laissé agir les syndicats nommés par le tribunal consulaire l'activité de l'entreprise aurait été extrêmement restreinte.

Des dispositions seront prises par ailleurs pour que les difficultés de Boussac-Saint-Frères ne portent pas atteinte à la bonne marche des entreprises saines du groupe Agache-Willot, telle Conforama, affaire qui marche fort bien et exporte considérablement — je ne citerai que celle-là, mais il y en a beaucoup d'autres. Il ne faut surtout pas que la maladie de Boussac-Saint-Frères contamine les affaires saines.

Pour permettre un redémarrage rapide des usines qui sont encore actuellement en chômage technique — essentiellement dans les Vosges — et le maintien de l'exploitation pendant les trois prochains mois, des moyens de trésorerie seront rapidement dégagés. Une cellule permanente, placée sous l'autorité du ministère de l'industrie et comprenant un représentant de chacun des ministères concernés — justice, économie, travail —, suivra au jour le jour le dossier afin que nous ne nous retrouvions pas dans trois mois devant une situation inextricable.

Bien entendu, les organisations syndicales seront écoutées et reçues chaque fois que nécessaire ; elles seront tenues au courant du développement de la situation.

Telles sont les précisions que je puis apporter sur l'affaire Boussac-Saint-Frères.

M. le président. La parole est à M. Séguin, qui dispose encore de six minutes.

M. Philippe Séguin. Je vous remercie, monsieur le ministre, des quelques indications que vous avez bien voulu me fournir, même si votre réponse laisse certains points dans l'ombre, en

particulier tout l'aspect de la question qui était relatif à l'ensemble de l'industrie textile. Car il y a une relation étroite entre la situation du groupe Agache-Willot, quelles que soient ses particularités, et la situation générale de l'industrie textile. Divers indices me laissent craindre que, pas mieux et pas davantage que le précédent, le gouvernement actuel n'ait pris l'exacte mesure de la situation dans le secteur.

Le discours qu'on entend depuis quelques semaines ressemble étrangement à celui qu'on nous débite depuis quelques années : il n'est pas question de jouer les saint-bernard — on le fait, néanmoins ; il n'est pas question de prendre au niveau international les mesures conservatoires qui pourtant s'imposent ; on paraît — et M. le Premier ministre en a longuement parlé — se préoccuper beaucoup des secteurs de pointe, ce qui est légitime, mais on se préoccupe beaucoup moins — ce qui est peu légitime — des secteurs en difficulté.

Finalement, tout se passe comme si la doctrine du ministère de l'industrie, ses comportements, ses analyses étaient immuables et réussissaient à survivre à tous les changements politiques. Ce serait regrettable.

Je vais vous dire mon sentiment, tout net. A mon sens, l'affaire Willot n'est qu'un rideau de fumée qui dissimule la réalité de l'ensemble du secteur.

Qu'il y ait une affaire Willot, c'est plus que probable ! Et, vous le savez sans doute, pendant que d'autres se cantonnaient dans des généralités prudentes, j'ai moi-même, en qualité de rapporteur de la commission d'enquête sur le textile, exprimé il y a plusieurs mois, et au grand dam des intéressés, un certain nombre d'accusations publiques.

En vérité, il y a trois constats — et trois constats seulement — qui soient d'ores et déjà avérés, s'agissant de la reprise de Boussac par B.S.F. :

Premier constat : la candidature des Willot a été retenue en juillet-août 1978 dans la précipitation et sur des critères qui, à l'évidence, étaient moins industriels que financiers ; cela étant — vous en conviendrez avec moi, monsieur le ministre — on n'a jamais apporté la preuve qu'il existât à l'époque une meilleure solution ;

Deuxième constat : je vous en donne acte bien volontiers, les ministères compétents, entre 1978 et aujourd'hui, n'ont pas assuré comme il aurait convenu le suivi de l'opération, notamment sur la base des engagements pris par les « repreneurs » devant la C.I.A.S.I. ;

Troisième constat : il aurait été souhaitable, lorsque des accusations d'une extrême gravité ont été portées contre les Willot, de vider l'abcès et d'ouvrir une information judiciaire — je l'ai moi-même demandé, cela n'a pas été fait.

Cela étant, il faut regarder les choses en face. Quelles que soient les particularités du groupe Willot — pour s'en tenir à cette expression — il n'y aurait pas d'affaire Boussac-Saint-Frères, ce groupe ne serait pas en crise, s'il n'y avait pas une crise d'ensemble du secteur. Boussac-Saint-Frères — vous le savez mieux que quiconque — n'est qu'une illustration parmi beaucoup d'autres de la situation. D'autres dépôts de bilan se préparent et l'on pourrait, si l'on n'y prenait garde, assister prochainement à une vague de licenciements.

Ce n'est d'ailleurs pas la faute du nouveau gouvernement.

La situation était déjà extrêmement tendue avant la longue période électorale que nous avons connue. Elle a été évidemment aggravée par la hausse des taux d'intérêt et, aujourd'hui, la perspective d'avoir à financer un mois de congés payés sans espoir réel de reprise, conduit certains industriels à envisager de prendre des mesures de caractère conservatoire telles que les dépôts de bilan auxquels nous assistons présentement.

Devant cette situation, comme l'a souligné la commission d'enquête sur l'industrie textile, il faut prendre sans tarder quatre séries de mesures, faute desquelles toutes actions spécifiques, y compris des actions spécifiques relatives à Boussac-Saint-Frères, seraient vouées à un échec inéluctable, à un échec absolument certain.

Il faut développer le marché de nos entreprises ; il faut renforcer leur compétitivité ; il faut définir un plan social adapté, des actions régionales ; il faut préparer pour l'industrie française du textile et de l'habillement un cadre international renoué à la faveur — c'est exact, et le Premier ministre y a fait allusion — de la renégociation de l'accord multifibre.

Cependant, il faut bien voir que toutes ces mesures, si elles sont prises, ne pourront avoir d'effet qu'à terme. Or la dégradation récente de la situation appelle des mesures d'urgence. A cet égard, je vous confirme ma position et celle de mon groupe. Il nous apparaît indispensable que le Gouvernement, pour atténuer les conséquences, actuellement insupportables, de certaines importations et afin de se mettre en position favorable pour la renégociation, invoque sans tarder les clauses de sauvegarde qui sont inscrites dans l'accord général sur les tarifs

douaniers et le commerce. Il faut, en particulier, invoquer immédiatement l'article 19 et suspendre les importations d'un certain nombre de produits ultra-sensibles, notamment en matière de confection — ce qui aura des effets positifs dans le textile du fait de la remontée de filière — produits ultra-sensibles dont la liste serait à dresser en concertation avec les organisations professionnelles et syndicales concernées.

Je vous le répète à dessein, monsieur le ministre, vous ne trouverez aucun « repeneur » pour tout ou partie de Boussac-Saint Frères, vous ne parviendrez à aucune solution viable — je parlerais de même si le dernier gouvernement de la précédente législature était encore en place — sans assainissement du contexte général du textile-habillement.

Tout aussi attentif que d'autres élus aux préoccupations des travailleurs concernés (*Exclamations sur les bancs des socialistes*), je formulerai, pour ma part, trois brèves suggestions.

M. Pierre Joxe. Bonne idée ! Il est temps !

M. Philippe Séguin. Premièrement, faute d'une solution globale à laquelle personnellement je ne crois pas, monsieur le ministre, tentez de trouver des solutions régionales. A défaut d'un « repeneur », vous pouvez peut-être en trouver, région par région, plusieurs qui accepteraient de se rapprocher pour tenter ensemble l'opération, et — pourquoi pas ? — en profiter pour regrouper leurs propres moyens de production.

M. Pierre Joxe. Les bons apôtres !

M. Philippe Séguin. Approche par région, approche par filière : là sont, je crois, les solutions.

Deuxièmement, si des suppressions de postes de travail doivent être envisagées, il faut mettre en place un plan social généreux et efficace. La réforme opérée en 1980 des procédures du fonds national de l'emploi vous en donne les moyens. Pour leur assurer quelque efficacité, il faudra probablement aller en deçà de l'âge minimum de cinquante-cinq ans, soit par l'abaissement du seuil de la garantie de ressources que nous avons demandé au sein de la commission d'enquête, soit par des mesures spécifiques.

Troisièmement, en cas de suppression de certains postes de travail, il serait nécessaire de favoriser la création dans les communes concernées d'emplois de substitution au sein d'autres secteurs d'activités.

On a beaucoup critiqué sur les bancs de l'opposition de 1978 le plan Vosges qui avait été mis en œuvre à cette fin. Toutes les critiques n'étaient pas injustifiées. Il n'est que temps de compléter ce plan et de le relancer. J'espère que le Premier ministre donnera à la D. A. T. A. R., vous donnera, monsieur le ministre de l'industrie, toutes instructions utiles dans ce sens, afin de favoriser les implantations d'activités nouvelles qui s'imposent. Vous aurez donc en la matière un rôle éminent à jouer. J'attends avec confiance et surtout avec impatience les premières mesures que vous nous annoncerez. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Je n'ai pas voulu faire ici même une esquisse de politique générale du textile parce que cela aurait été malhonnête de ma part : je viens d'arriver au ministère de l'industrie, et le problème du textile, très complexe, existe depuis un certain nombre d'années. Ce n'est pas nous qui l'avons créé.

M. Pierre Joxe. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Philippe Séguin. Monsieur Joxe, ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas !

M. le ministre de l'industrie. C'est donc un problème très complexe...

M. Philippe Séguin. En effet !

M. le ministre de l'industrie. ... et j'en suis relativement averti. Je suis moins novice en matière industrielle qu'en matière parlementaire (*Sourires*) et je comprends très bien que le problème va très au-delà de Boussac-Saint-Frères. Simplement, une fois encore nous ne voulons pas que, d'un côté, les frères Willot conservent leur fortune et que, de l'autre, les malheureux qui travaillent dans le textile soient jetés à la rue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Joxe. Applaudissez donc, monsieur Séguin !

M. Philippe Séguin. Vous interrompez à tout propos sans connaître le dossier, monsieur Joxe !

M. le président. Messieurs, la présidence est suffisamment au fait des problèmes du secteur textile pour vous demander, à l'un comme à l'autre, de bien vouloir laisser à M. le ministre de l'industrie le soin de répondre.

M. le ministre de l'industrie. Le Premier ministre nous a précisément dit, à la fin du comité interministériel, qu'on ne saurait se limiter à Boussac-Saint-Frères, et que c'est l'ensemble du secteur qu'il convient de considérer. C'est ce à quoi s'emploient les services du ministère de l'industrie.

Pour le moment, il y a beaucoup à faire pour le ministre : il doit notamment procéder à la mise en place des délégués auprès des sociétés nationalisées et établir avec ces dernières comment les choses peuvent se passer pendant la période intérimaire. Bien sûr, je ne suis pas le seul concerné : nous sommes plusieurs ministres à nous concerter sur le sujet, mais cela prend un temps considérable.

En même temps, des faillites sont annoncées dans un nombre considérable de domaines, monsieur Séguin.

Je voudrais tout de même répondre à ce que vous disiez tout à l'heure, en allant dans votre sens : il y a en France, une détérioration profonde de l'industrie textile. Il nous faut y réfléchir. Nous allons immédiatement prendre un certain nombre de mesures, en poursuivant d'ailleurs, pour une large part, les aides antérieurement apportées, sous forme de prêts participatifs ou de prêts de toutes sortes aux entreprises. Mais ce n'est pas cela qui, à long terme, peut régler le problème. Nous allons nous préoccuper de l'accord multifibre. Nous allons aussi renforcer les mesures quotidiennes permettant d'empêcher l'entrée frauduleuse en France de toutes sortes de marchandises que nous ne sommes pas tenus de recevoir.

Des pratiques sont à redresser. Dans maints domaines, de petites actions se révèlent efficaces, et nous les reprenons tout simplement parce qu'elles existent déjà depuis plusieurs années. Mais, évidemment, elles ne sont pas suffisantes.

Reste à voir ce que l'on peut faire en faveur de l'ensemble de l'industrie textile. Nous le verrons avec les professionnels, bien entendu, et éventuellement avec les organisations syndicales.

Comme vous le savez, il y a une distinction fondamentale entre le textile d'amont, c'est-à-dire les fibres et les filés et le textile d'aval, c'est-à-dire l'habillement. Rien ne sert d'accomplir un énorme investissement pour redresser l'amont, si l'aval ne suit pas.

M. Philippe Séguin. Tout à fait d'accord.

M. le ministre de l'industrie. Cela est bien clair et va de soi pour un industriel.

Beaucoup de problèmes se posent dans le texte, dont certains, très complexes, sont difficiles à débrouiller rapidement. En effet, il n'y a pas que la production, il y a la distribution, et le domaine de la distribution doit être attentivement examiné. Nous allons bien sûr étudier les rapports parlementaires. Personnellement, je ne les ai pas encore lus, faute de temps, et je le regrette. Mais il est bien clair qu'il faut mettre sur pied, comme M. le Premier ministre l'a demandé, une politique valable du textile pour la fin du mois de septembre. Nous nous y efforcerons. Ce ne sera pas simple. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

AGISSEMENTS DU GROUPE WILLOT ET INDUSTRIE TEXTILE

M. le président. La parole est à M. Couillet, pour exposer sa question (1).

(1) Cette question, n° 7, est ainsi rédigée :

« M. Michel Couillet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation provoquée par la mise en règlement judiciaire de Boussac-Saint-Frères. Un nouveau coup est porté à l'industrie textile française, une grave menace pour l'emploi de vingt mille travailleurs.

« L'objectif du groupe Willot est d'achever le démantèlement des entreprises reçues pour rien de la Société Boussac et de se désengager de secteurs qui n'entrent plus dans sa stratégie industrielle.

« Cette affaire est révélatrice de la crise qui touche toute l'industrie textile française.

« Ainsi la régression de l'industrie textile-habillement s'est particulièrement accélérée durant la dernière période. La production a reculé en volume de 4,5 p. 100 en 1980 dans le textile et de 10 p. 100 dans l'habillement. Le recul de l'industrie cotonnière a même été plus important. Il a atteint 15 p. 100 en novembre 1980 par rapport à la même époque de 1979.

M. Michel Couillet. Ma question, monsieur le ministre de l'industrie, a trait à la situation que crée dans l'industrie textile la mise en règlement judiciaire de la société Boussac-Saint-Frères.

La décision des frères Willot est, pour le moins qu'on puisse en dire, grave de conséquences car non seulement elle porte un coup sérieux à la production textile en France, mais elle fait peser de grave menaces sur l'emploi de 20 000 travailleurs.

Ce dépôt de bilan suscite la colère des salariés du groupe. Ils savent que chacun des frères Willot s'octroie jusqu'à 300 000 francs de revenu chaque mois, soit un million de centimes par jour; ils ne comprennent donc pas que le groupe, se refusant à payer les matières premières alors qu'il en a les moyens, veuille supprimer leur emploi. Ils savent également que les frères Willot disposent d'un empire immobilier estimé à 4 milliards de francs.

On peut donc s'interroger sur les raisons réelles qui ont amené les Willot à prendre leur décision. En tout cas, cette affaire révèle l'ampleur de la crise qui touche toute l'industrie textile française. Dans ces conditions, le groupe Willot achèverait le démantèlement des entreprises reçues pour rien de la société Boussac, afin de se dégager de secteurs qui n'entrent plus dans sa stratégie industrielle.

Dois-je rappeler que, dans la dernière période, la production a régressé de 4,5 p. 100 dans le textile et de 10 p. 100 dans l'habillement; le recul de l'industrie cotonnière est encore plus important; il a atteint 15 p. 100 en 1980 et 30 000 emplois ont été sacrifiés durant la même période. On peut ajouter à ce tableau, pourtant déjà édifiant, qu'au cours des dix dernières années, cette branche de l'industrie a perdu plus de 200 000 emplois. On ne saurait invoquer, pour justifier pareille situation, le coût des salaires puisque les travailleurs du textile sont généralement les plus mal payés de France.

Par exemple, le groupe Rhône-Poulenc, qui détient pratiquement le monopole des textiles chimiques, a supprimé 2 000 emplois en 1980 et la suppression de 4 000 autres serait programmée, dont la moitié interviendrait cette année. C'est dire qu'au cours du septennat de M. Giscard d'Estaing ce groupe, qui comptait 17 500 salariés en 1975, a réduit ses effectifs à 4 000 emplois. Cette réalité mérite d'être soulignée.

Il serait donc intéressant de savoir, monsieur le ministre, combien le groupe Rhône-Poulenc compte d'emplois à l'étranger. De même qu'il serait important de connaître le montant réel des aides publiques qui lui ont été accordées par l'Etat.

Le gouvernement de M. Barre a encouragé ces redéploiements industriels à l'étranger. L'exemple des frères Willot, spécialistes des transactions spéculatives, est de loin le plus significatif. Le rapport de la commission d'enquête, créée à la fin de l'ancienne législature, a été plutôt discret — quoi qu'en pense M. Séguin — sur les pratiques de ces industriels qui jouissaient

« Durant l'année 1980 c'est plus de 5 p. 100 des 600 000 salariés de ce secteur (textile-habillement) qui ont perdu leur emploi. En dix ans cette branche a été mutilée de plus de 200 000 emplois. Ce secteur est caractérisé en outre par les très bas salaires des travailleurs.

« Le groupe Rhône-Poulenc qui détient le quasi-monopole des textiles chimiques a supprimé 2 000 emplois en 1980. 4 000 autres suppressions sont programmées dont 2 700 devraient intervenir avant juillet 1981.

« Pendant le septennat de Giscard d'Estaing ce groupe sera passé de 17 400 salariés au 1^{er} janvier 1975 à 8 148 fin 1980 et à 4 000 s'il réussit à mettre en œuvre son nouveau plan de licenciements qui aurait les plus graves répercussions pour toute la branche textile-habillement.

« Il lui demande combien d'emplois ce groupe a maintenus à l'étranger durant cette même période et quel est le montant réel des aides publiques.

« Les gouvernements Chirac et Barre ont encouragé ces redéploiements à l'étranger et les pratiques liquidatrices des affairistes.

« L'exemple le plus significatif est sans doute la gestion des Willot, spécialistes des transactions spéculatives.

« Ce groupe fonde sa prospérité sur les opérations immobilières et l'apport des fonds publics sans contrôle.

« Le groupe ne donnant pas de compte consolidé entretient la confusion sur ses opérations financières internes.

« Cette gestion inadmissible était pourtant connue des pouvoirs publics lorsqu'au dernier moment le Gouvernement préférait Willot à Biderman pour reprendre l'empire Boussac.

« L'opération du groupe Willot, le chantage à l'emploi qui la sous-tend pour obtenir de nouveaux crédits de l'Etat et des banques, constitue une accélération de la politique de démantèlement des industries textiles et de l'habillement. C'est aussi un acte inadmissible de pression à l'encontre des travailleurs comme du Gouvernement.

« Il lui demande quelles propositions compte faire le Gouvernement pour mettre un terme aux agissements spéculatifs et au démantèlement des industries textiles et de l'habillement en France. »

pourtant à l'époque de la confiance gouvernementale. Cette gestion, surtout basée sur des transactions spéculatives, était connue des pouvoirs publics. Le Gouvernement n'a-t-il pas préféré confier aux Willot plutôt qu'à Biderman l'empire Boussac qu'on veut liquider aujourd'hui? Certes, les frères Willot s'étaient engagés à maintenir les emplois; mais ils n'ont pas tenu leur engagement. Il serait donc intéressant de connaître quels ont été les avantages consentis au groupe des frères Willot par les banques nationalisées et par l'Etat à propos de la société Boussac. Il me paraît aussi judicieux de savoir combien toutes ces transactions immobilières ou autres ont pu rapporter à leurs auteurs.

On sait que, depuis, les frères Willot ont supprimé 6 000 emplois et ont refusé d'investir dans des activités pour lesquelles ils avaient reçu des aides financières de l'Etat.

Aujourd'hui, ils osent obtenir des pouvoirs publics un nouveau soutien financier et l'autorisation de restructurer la firme selon un plan qui ne peut que supprimer de nouveaux emplois. Cette pratique aboutirait à créer, dans des régions et des départements, des situations économiques et sociales dramatiques. Ce serait le cas du Nord-Pas-de-Calais, des Vosges, de la Somme et bien d'autres encore.

L'opération du groupe Willot, le chantage à l'emploi qui la sous-tend pour obtenir de nouveaux crédits constituent une accélération de la politique de démantèlement des industries textiles dans notre pays. C'est aussi un acte inadmissible de pression à l'encontre des travailleurs comme du Gouvernement.

Telles sont les raisons qui me conduisent à vous demander ce que le Gouvernement compte faire et proposer pour mettre un terme aux agissements spéculatifs et au démantèlement des industries textiles et de l'habillement en France. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie. Monsieur Couillet, j'espère que je disposerai du texte de votre intervention car il m'importe beaucoup de pouvoir ultérieurement m'en servir pour agir. En effet, vos propos me préoccupent au plus haut point. Je voudrais que nous puissions faire rendre gorge au maximum aux frères Willot. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Comme je l'ai déjà dit, je suis hors d'état de vous préciser aujourd'hui la politique que nous allons suivre. Quelques mois seront nécessaires pour y voir clair. Dans cette attente, nous donnerons tous les secours possibles aux entreprises qui nous semblent viables.

Quant au groupe Rhône-Poulenc, il est nationalisable. Un délégué du Gouvernement sera nommé auprès de ce groupe et nous pourrons alors procéder à une évaluation exacte de la politique de l'emploi telle qu'elle a été conduite. Nous verrons ensuite ce qui se prépare pour l'avenir.

Pour être tout à fait honnête à votre égard, je vous indique que la branche Textile de Rhône-Poulenc ne lui rapporte pas de bénéfices; elle lui coûte fort cher!

M. Philippe Séguin. Ah! Ah!

M. le ministre de l'industrie. D'année en année, il a été obligé de la restructurer, ce qui a toujours une influence fâcheuse sur l'emploi.

L'existence de projets similaires est probable. Certains ne pourront pas être évités. Néanmoins, nous tiendrons compte de vos suggestions et nous nous efforcerons d'éviter une détérioration supplémentaire de l'emploi.

Aujourd'hui, je suis encore trop nouveau pour vous indiquer avec précision les mesures que nous prendrons. Mais je répète que les organisations syndicales seront tenues au courant en temps utile. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Couillet, qui ne dispose plus que de deux minutes.

M. Michel Couillet. Je remercie M. le ministre pour les propos qu'il vient de tenir. Je prends acte de ce langage nouveau. Ce n'est pas la première fois qu'on pose le problème du groupe Boussac-Saint-Frères dans cette assemblée. Jusqu'à maintenant, nous étions habitués à entendre les ministres précédents justifier les agissements du groupe des frères Willot. Ce changement me convient donc.

M. le ministre a traduit quelque peu la pensée des salariés de l'entreprise en question.

La Somme compte 4 000 salariés qui sont employés dans l'industrie textile. L'un d'entre eux m'a dit l'autre jour: « Si j'ai des dettes, on ira jusqu'à saisir mon lit et tous mes meubles, mais les frères Willot, qui laissent des millions de dettes parce

qu'ils ont investi ailleurs avec le travail des ouvriers du textile en France, peuvent tranquillement se retirer dans leurs châteaux avec leurs comptes en banque intacts.»

M. le ministre a souligné la volonté du Gouvernement de faire toute la lumière sur le groupe Agache-Willot. Je lui remettrai volontiers le texte de mon intervention, souhaitant qu'il puisse l'aider dans la tâche qu'il a entreprise afin de mettre un terme aux mesures spéculatives, que j'oserais même qualifier de honteuses, de ce groupe dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

INDUSTRIE DE LA MACHINE-OUTIL

M. le président. La parole est à M. Vennin, pour exposer sa question (1).

M. Bruno Vennin. L'industrie de la machine-outil est une activité stratégique pour notre pays et sensible pour le développement de l'économie française. Elle conditionne le développement industriel de notre pays et son indépendance.

Les machines-outils constituent, dans le cadre des grands ensembles industriels, l'un des fleurons de notre industrie, l'un des nœuds de notre capacité exportatrice en matière de biens d'équipement.

Mais les structures actuelles de cette industrie sont fragiles et l'absence de politique cohérente dans les années passées — plusieurs plans relatifs aux machines-outils ont successivement échoué — la placent dans une situation dramatique face à la concurrence acharnée d'autres pays industriels. Deux chiffres résument la situation : en 1972, cette industrie employait 27 000 salariés en France; contre 19 000 en 1980. Et la pente s'accroît encore.

Le Gouvernement s'est rapidement saisi de ce dossier. M. Mitterrand lui-même a fait une déclaration à ce sujet au conseil des ministres.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des précisions sur les points suivants :

Premièrement, quelle politique le Gouvernement entend-il mettre en œuvre, à court et moyen terme, pour redresser durablement la situation que j'ai brièvement évoquée ? Je souhaite à cet égard que les interlocuteurs sociaux et les collectivités locales intéressées soient parties prenantes dans la définition de cette politique.

Deuxièmement, quelle solution sera mise en place, sur les plans financier et économique, pour le groupe Liné ? Ce groupe a été l'un des pôles de regroupement de cette industrie dans les dernières années, mais ses structures étaient si fragiles qu'il est aujourd'hui au bord de la liquidation.

L'une des unités de production principales de ce groupe, Saint-Etienne Machines-Outils, qui fabrique des machines spéciales et est située sur le territoire de ma circonscription, connaît de grandes difficultés : la paye n'a été assurée que d'extrême justesse le 30 juin dernier et l'on ne sait pas encore si le treizième mois et les primes de vacances pourront être versés le 31 juillet. Bref, il y a péril en la demeure et il est grand temps d'intervenir pour parvenir à une solution cohérente.

Troisièmement, il a été envisagé à de nombreuses occasions, au moins au niveau local, de créer un centre technique national de la machine-outil à Saint-Etienne. Les conditions industrielles, scientifiques et technologiques sont, selon moi, réunies par cette région, dont le potentiel mécanique et de sous-traitance est

(1) Cette question, n° 14, est ainsi rédigée :

« L'industrie de la machine-outil est une activité stratégique et sensible pour le développement de l'économie française.

« Elle conditionne le développement industriel de notre pays et son indépendance.

« Mais ses structures actuelles, trop fragiles, et l'absence de politique cohérente dans les années passées la placent dans une situation dramatique face à la concurrence acharnée d'autres pays industriels.

« Si le Gouvernement s'est saisi rapidement de ce dossier, M. Bruno Vennin demande à M. le ministre de l'industrie :

« 1° Quelle politique il entend mettre en œuvre à court et moyen terme pour redresser durablement cette situation ? Il souhaite à cet égard que les interlocuteurs sociaux et les collectivités locales intéressées soient partie prenante à la définition de cette politique ;

« 2° Quelle solution sera mise en place sur les plans financier et économique pour le groupe Liné ? Il attire en particulier l'attention du ministre sur la situation très difficile de Saint-Etienne Machines-Outils (S.M.O.), principale unité de production du groupe où la paie de juin a été faite avec difficulté et dont l'avenir est plein d'incertitude ;

« 3° Si l'on ne peut envisager de créer un centre technique national de la machine-outil à Saint-Etienne en associant les collectivités locales. »

très intéressant. La création à terme d'un tel centre ne pourrait-elle pas constituer l'un des éléments d'une politique nationale pour le Gouvernement ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie. Je pourrai plus facilement répondre sur ce point qu'en matière textile.

En effet, dans mon rôle précédent de chef d'entreprise, j'ai eu à m'occuper du problème des machines-outils. Mon prédécesseur à la tête de la régie Renault, M. Lefaucheur, avait créé le département de la machine-outil dont sont issues les fameuses machines-transferts que nous avons vendues dans le monde entier et notamment, en très grand nombre, en Union soviétique.

Depuis cette époque, la régie Renault a consenti un effort considérable en faveur des machines automatisées, de la robotique et des « ateliers flexibles », tous domaines qui enregistrent des progrès continus.

Dans ce secteur, tout au moins sur le plan technique, les Français ne sont donc pas en retard. J'ai cité un exemple que je connaissais, mais d'autres entreprises consentent également un effort important dans ce sens.

L'entreprise Liné, comme beaucoup d'entreprises, nous a été léguée par le précédent Gouvernement dans une situation financière désespérée. Lorsque j'ai pris mes fonctions, on m'a dit que le Gouvernement avait trois jours pour prendre des mesures ou laisser se terminer la carrière du groupe Liné. Tel était l'impératif fixé par les banques. J'ai d'ailleurs trouvé indécemment qu'on ne nous accorde que trois jours, alors que l'affaire avait traîné pendant onze mois. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Il est certain que les banques étaient fortement engagées — et si j'avais été banquier, j'aurais probablement eu le même réflexe — qu'elles ne voyaient pas très bien l'avenir immédiat et qu'elles n'avaient pas confiance dans la direction en place. Il a donc fallu trouver une nouvelle direction, d'accord avec l'ancienne, d'ailleurs.

Tout cela, dans notre esprit — je l'ai dit à M. Liné — ne constituait que des mesures provisoires, pour éviter que l'affaire ne meure à Albert, à Saint-Etienne et dans les autres villes où sont implantées des usines.

Nous avons ainsi obtenu un délai de grâce, pendant lequel le ministère va travailler à l'élaboration d'un plan en faveur de l'industrie de la machine-outil.

Avant d'être nommé ministre, j'avais exposé au Président de la République, alors que j'étais son conseiller dans ce domaine, que des regroupements étaient nécessaires, mais que ceux-ci ne devaient pas être théoriques et qu'il ne fallait pas regrouper en une seule grosse entreprise l'industrie de la machine-outil, car celle-ci regroupait des secteurs très différents les uns des autres qui devaient être traités de façon spécifique.

Il n'empêche que, pour nombre de ces entreprises, un effort doit être effectué en matière de recherche-développement.

Vous avez parlé d'un centre de recherche. Je pense que c'est effectivement l'un des moyens susceptibles de redonner à l'industrie française le ressort nécessaire. Certes, les financements doivent être recherchés, mais il n'y a pas que cela. Nous devons procéder à la modernisation de certaines entreprises et des produits qu'elles fabriquent.

Nous allons essayer de prendre en marche le train d'une automatisation considérable. Le temps de répit que nous avons obtenu pour le groupe Liné, nous allons l'utiliser à la recherche des regroupements possibles et des entreprises publiques susceptibles de participer à l'œuvre à accomplir ou d'être quelquefois des chefs de file, ce que souvent elles ne souhaitent pas. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable de les détourner de leurs principaux objectifs, mais elles peuvent apporter une aide considérable dans le domaine de la technologie et même sur les plans financier et commercial.

Les achats de l'Etat et des entreprises publiques comptent. Une préférence peut être réservée à nos machines-outils dans le cas où leur valeur est égale à celle des machines étrangères.

Le plan qui doit être mis en place demandera du temps. Mais la France a une chance non seulement de maintenir son industrie de la machine-outil, mais aussi de reconquérir partiellement le marché national qui, pour plus de la moitié, est entre les mains des étrangers.

Ces restructurations ne s'opéreront pas sans difficultés et sans drames. Il est possible que nous passions par une phase creuse. Certaines usines sont peut-être trop importantes, à l'heure actuelle, je n'en sais rien. Mais nous prendrons toutes les précautions nécessaires pour éviter les drames sociaux. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Vennin, qui dispose encore de quatre minutes.

M. Bruno Vennin. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse et des précisions que vous venez de m'apporter.

S'agissant du court terme, le dossier, semble-t-il, est entre de bonnes mains. Nous pourrions attendre le temps nécessaire pour prendre des dispositions.

J'insiste sur la nécessité d'engager un dialogue avec les représentants des travailleurs qui sont directement concernés car leur emploi est en cause. Leurs idées qui sont intéressantes doivent être utilisées. Je vous propose aussi de prendre en considération le potentiel de réflexion et la capacité d'analyse de la situation des syndicats. Les dossiers fort bien faits qui m'ont été remis par les syndicats et les structures mises en place au niveau local et national démontrent qu'il y a là matière à réflexion.

Quant à l'action à mener à long terme, elle nécessitera du temps; raison de plus pour prendre des dispositions le plus rapidement possible.

Les conséquences sur le terrain du dispositif que vous envisagez me préoccupent particulièrement. A cet égard, je me permets de faire une réflexion, qui s'adresse également à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui est présent. Ce point peut nous donner l'occasion de mettre en pratique la volonté de décentralisation du Gouvernement.

J'ai eu l'occasion de parler, avec des parlementaires de mon groupe, des très nombreuses entreprises industrielles régionales petites et moyennes qui fabriquent un produit précis, disposent d'un marché plus ou moins vaste et ont une capacité exportatrice sans être pour autant fédérées avec un groupe. Cette structure se rencontre aussi bien en Allemagne qu'aux Etats-Unis. Car l'industrie de la machine-outil ne compte pas de grandes entreprises ou de grands groupes, elle est constituée de petites structures innovatrices qui obtiennent en général de bons résultats.

Il y a là une opportunité à saisir dans le cadre d'une politique industrielle régionalisée. Nous ne disposons pas des points d'appui nécessaires, mais il serait bon que le Gouvernement réfléchisse à cette possibilité. J'espère qu'il ne tiendra pas le même discours que ses prédécesseurs sur la nécessité de trouver des partenaires, de concentrer les entreprises, d'abonder des fonds propres, sans créer pour autant les conditions de nature à atteindre cet objectif.

La revitalisation des CODEFI pourrait également faire l'objet d'une réflexion de la part du Gouvernement — qui a dû déjà y songer — afin de transformer leurs structures, d'étendre leurs missions et d'y inclure les partenaires sociaux qui n'y participent pas, en particulier les syndicats, de façon à entamer sur le terrain un dialogue entre les industriels, les travailleurs et les représentants de l'Etat.

Des régions de plein exercice, et disposant de moyens financiers, pourraient, en fonction des priorités, agir dans le domaine des investissements industriels ou scientifiques — je reviens à mon idée de création d'un centre technique national de la machine-outil — pour développer une politique dans ce sens.

Je formule un dernier souhait. Monsieur le ministre de l'industrie, vous avez à peine en main votre ministère, mais je souhaite que les parlementaires qui connaissent concrètement sur le terrain les problèmes puissent participer à cette œuvre en liaison avec vos services. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

POLITIQUE MONÉTAIRE

M. le président. La parole est à M. Alphandery, pour exposer sa question (1).

(1) Cette question, n° 9, est ainsi rédigée :

« M. Edmond Alphandery demande au Premier ministre s'il n'estime pas nécessaire de modifier rapidement la politique monétaire poursuivie par le Gouvernement depuis le lendemain des élections présidentielles. En effet, la très forte hausse du taux de l'escompte de la Banque de France dont l'objectif est le soutien du franc s'est répercutée sur le coût du crédit appliqué par les banques. Ce mouvement, en dépit des efforts récents du Gouvernement pour en atténuer l'effet, conduit à décourager les velléités d'investissement. Les secteurs du bâtiment, de l'industrie automobile, de l'électroménager, des industries lourdes, l'agriculture et l'ensemble des petites et moyennes entreprises risquent, si cette politique monétaire est maintenue, de connaître une situation intenable et de devoir débaucher. Il faut bien voir que les taux d'intérêt privilégiés qui vont être accordés à certaines entreprises se feront au détriment de celles qui ne sont pas aidées dès l'instant où le Gouvernement maintient l'encadrement du crédit.

M. Edmond Alphandery. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, je choisis la première occasion qui m'est offerte dans le cadre des travaux de cette assemblée pour vous faire part de mes préoccupations sur le problème qui me semble le plus grave de la conjoncture économique actuelle. Il concerne, vous vous en doutez bien, la politique monétaire que vous avez adoptée depuis votre entrée en fonctions et que, selon toutes les informations dont nous disposons, en particulier celles que nous a communiquées hier en commission des finances le ministre chargé du budget, vous vous apprêtez à poursuivre.

Pour empêcher la sortie du franc du système monétaire européen, vous avez pris un certain nombre de dispositions sur lesquelles j'aimerais que nous ayons une discussion approfondie.

En premier lieu, vous avez contraint les entreprises exportatrices à céder, dans un délai d'un mois après la sortie de France des marchandises vendues, les devises correspondantes. Or, vous le savez, les exportateurs ne sont payés par leurs clients que plus tard. Ces entreprises doivent donc supporter des frais financiers et un risque de change pendant la période durant laquelle elles sont ainsi obligées de s'endetter en devises. Cette décision s'analyse donc en définitive comme une taxe à l'exportation dont les effets n'ont pas besoin d'être soulignés.

En deuxième lieu, l'annonce de la politique économique et sociale du nouveau Gouvernement et la perte de confiance qui l'a accompagnée, en particulier, je dois le souligner, dans l'opinion internationale, a provoqué une faiblesse du franc sur le marché des changes que vous avez cherché à compenser par diverses opérations. Je souhaiterais ainsi, monsieur le ministre, connaître l'évolution de nos réserves nettes, c'est-à-dire, non seulement des réserves officielles de la Banque de France qui figurent dans son bilan et qui, vous le savez, ne reflètent pas l'évolution des réserves de la France, mais aussi l'évolution de la position extérieure de l'ensemble de notre système bancaire et, enfin, celle du fonds de stabilisation des changes.

En troisième lieu — et il s'agit-là probablement de l'aspect le plus important de la politique monétaire engagée, sans minimiser les pertes de réserves en devises qui ont été la conséquence de la défense du franc — vous avez décidé, dès votre entrée en fonctions, de porter à 22 p. 100 le taux d'escompte de la Banque de France. Même si par la suite ce taux a été quelque peu abaissé, cette décision des autorités monétaires s'est évidemment répercutée sur le coût du crédit bancaire qui s'est très brutalement accru.

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que certains secteurs, en particulier ceux des biens de consommation — je pense à l'automobile et à l'électroménager, mais il y en a d'autres — sont très rapidement sensibles à l'évolution du loyer de l'argent. Quant aux investissements des entreprises, ils sont évidemment freinés. L'agriculture, le commerce, l'artisanat, tout le tissu des petites et moyennes entreprises, souffrent de la politique monétaire actuellement suivie.

Vous donnez à cette décision une justification internationale qui, chaque spécialiste le sait bien, ne rend pas pleinement compte de la réalité. Vous savez en effet, monsieur le ministre, que les taux d'intérêt aux Etats-Unis sont fort élevés depuis au moins deux ans. Le taux de base bancaire — pour ne citer que ce chiffre alors que l'on pourrait discuter pendant des heures sur la politique monétaire américaine — a déjà atteint un sommet de près de 20 p. 100 au printemps 1980. Il est parvenu à un record légèrement plus élevé durant l'hiver 1981 et l'on assiste depuis à une dégrue.

« Il s'interroge sur le bien-fondé des principes qui guident notre actuelle politique monétaire. Le Gouvernement a fait de la relance économique l'objectif numéro un pour permettre la résorption du chômage. Cette politique monétaire conduit en fait à accentuer encore la dépression. En plus du renchérissement du coût du crédit, la forte hausse des taux d'intérêt à court terme par rapport aux taux à long terme pousse les investisseurs à préférer les placements liquides. D'autre part, comme l'augmentation du déficit budgétaire de 27 milliards doit être, d'après les intentions affichées du Gouvernement, financée sur le marché obligataire, on va assister à un assèchement des sources de financement alternatives des entreprises sur le marché financier.

« Il est clair que la politique économique et sociale annoncée par le Gouvernement est de nature à provoquer des anticipations pessimistes sur l'évolution du franc tant des Français que des étrangers. Tenter de compenser artificiellement cette tendance profonde par une hausse excessive des taux d'intérêt conduit à faire supporter à l'économie française et aux salariés les conséquences d'une politique monétaire qui ne pourra en définitive durablement maintenir le franc dans le système monétaire européen. Les sommes dépensées en pure perte sur le marché des changes et le freinage de l'activité économique seront le prix payé par les Français à une politique monétaire trop hâtivement mise en œuvre. »

La politique monétaire américaine n'est d'ailleurs pas la seule responsable de ces taux d'intérêt élevés aux Etats-Unis sur lesquels on pourrait épioguer longuement.

De plus, vous savez bien, monsieur le ministre, pour avoir eu des contacts avec vos homologues, que tous les autres pays européens ne connaissent pas une évolution de leurs taux d'intérêt comparable à la nôtre. Les taux de base en Allemagne et au Royaume-Uni, en particulier, atteignent des niveaux nettement plus faibles que chez nous ou aux Etats-Unis. D'ailleurs, les taux d'intérêt actuellement pratiqués en France sont nettement supérieurs — environ trois points — à ceux des Etats-Unis alors qu'auparavant ils leur étaient inférieurs de deux points et demi.

Tout cela montre amplement que l'explication que vous fournissez pour justifier la politique monétaire de la France n'est pas suffisamment fondée. Les autorités monétaires de notre pays sont en réalité conduites à pratiquer des taux d'intérêt aussi élevés pour maintenir artificiellement le franc sous ballon d'oxygène.

Je voudrais, monsieur le ministre, souligner à cette tribune le caractère dangereux de cette disposition. En effet, une période de dépression, comme celle que nous traversons actuellement avec d'autres pays, est le moment le plus mal choisi pour défendre artificiellement la monnaie par la politique monétaire.

Il est clair que la faiblesse du franc sur le marché des changes n'est pas due à des taux d'intérêt relativement trop faibles, mais à une perte de confiance provoquée par la politique économique et sociale que vous mettez en œuvre.

On peut s'interroger sur la cohérence de la politique que vous pratiquez. En effet, le collectif budgétaire que vous nous présentez est tout entier centré autour de la relance. En injectant un pouvoir d'achat supplémentaire par des majorations de salaires et des prestations sociales, vous espérez relancer la production et l'emploi. C'est ce que vous dites. Mais si vous continuez à pratiquer une politique monétaire aussi déflationniste — et je crois que le terme est loin d'être excessif — non seulement vous ne relancerez pas la production, mais encore les mesures budgétaires que vous prenez se retrouveront dans une aggravation de l'inflation. Au surplus, on peut douter que la politique monétaire de soutien du franc que vous pratiquez puisse durablement maintenir le franc dans les limites de la parité actuelle du système monétaire européen. Si vous deviez être conduit à en sortir, vous auriez alors échoué sur tous les fronts : le franc, le chômage et l'inflation, et vous auriez fait supporter à l'économie française un coût considérable uniquement pour retarder une échéance.

Je reconnais, monsieur le ministre, que ces problèmes sont assez techniques, mais il est indispensable que le pays réfléchisse en pleine connaissance de cause à la cohérence des actions actuellement poursuivies par le Gouvernement. En effet, lorsque pour compenser la hausse des taux d'intérêt vous prenez un certain nombre de dispositions en matière de crédit qui concernent les bonifications d'intérêt sur des prêts en faveur de certains investissements et un nombre de dispositions ponctuelles, il faut rappeler que l'encadrement du crédit étant maintenu, tout ce qui bénéficiera à certains secteurs sera supporté par ceux qui n'auront pas la chance d'être aidés. Ceux-là trouveront moins de crédit. Ils seront rationnés plus durement encore par les banques et payeront le crédit encore plus cher.

L'inversion très brutale dans la structure des taux d'intérêt au profit des taux à court terme est évidemment fort malsaine pour le financement des investissements car elle conduit les investisseurs à préférer les placements liquides.

Au surplus, le déficit budgétaire que vous avez majoré de 27 milliards de francs dans le collectif et qui, selon les estimations du ministre du budget, devrait s'élever à au moins 60 milliards en 1981, devrait être financé, d'après vos propos, principalement par appel de fonds sur le marché financier.

Voilà encore une restriction supplémentaire qui va peser sur le financement des investissements des entreprises non seulement du fait de la raréfaction des ressources qu'elles pourront obtenir sur le marché financier, mais aussi, évidemment, des majorations des taux d'intérêt que vous serez amené à pratiquer pour pouvoir placer vos emprunts.

Je vous avoue, monsieur le ministre, que je ne comprends pas très bien la cohérence qui existe entre votre politique monétaire, votre politique de change et votre politique budgétaire. En revanche, je comprends la prudence avec laquelle vous

émettez des prévisions d'ici à la fin de l'année puisque, contrairement au gouvernement qui vous a précédé, vous considérez que la croissance en 1981 sera pratiquement nulle et la hausse des prix supérieure à 14 p. 100. Vous allez même jusqu'à anticiper, pour y préparer l'opinion, une augmentation du chômage de 300 000 personnes pendant l'année 1981.

Ce sont là — et je le souligne avec force — des prévisions qui ne correspondent pas, me semble-t-il, aux résultats de la politique de relance que vous aviez annoncée au pays. J'ose espérer que la politique que vous menez actuellement ne conduira pas encore à les aggraver. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Alphantery, vous avez très largement dépassé le temps de sept minutes qui vous était imparti. Je ne pourrai donc pas vous autoriser à répondre.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances. Je voudrais indiquer à M. Alphantery les raisons qui ont conduit le Gouvernement à accorder la priorité à la défense du franc, avec les contreparties inévitables de cette politique, ainsi que les moyens que nous mettons en œuvre pour revenir à une situation normale. Enfin, j'ajouterai quelques mots à propos de ce qualificatif de politique « hâtive » que l'honorable parlementaire a employé.

Lorsque, le 21 mai, le Premier ministre a été nommé, le franc français faisait l'objet depuis plusieurs semaines, je dirai précisément depuis le 19 février, d'une spéculation et d'attaques qui n'étaient d'ailleurs pas réservées au seul franc français, puisque le deutschemark, le franc belge et d'autres monnaies en ont été aussi les victimes; attaques et spéculation qui étaient dues au bouleversement apporté sur les marchés internationaux des capitaux par l'installation du nouveau président des Etats-Unis, le renforcement de la politique de hausse des taux d'intérêt et la hausse des taux de change.

Face à cette situation, nous n'avions pas le choix. Si, comme le préconisaient certains bons esprits, nous avions laissé flotter le franc dans le climat qui était alors celui de la gestion d'une alternance politique, nous aurions diminué le pouvoir d'achat de la « maison France » de 10 p. 100 et le pouvoir d'achat des Français de 5 p. 100. C'est la raison pour laquelle, dès l'installation du Premier ministre à l'hôtel Matignon, nous avons pris deux séries de mesures : premièrement, nous avons mis en place des dispositions qui permettaient de freiner la spéculation des résidents français, en laissant totale liberté, compte tenu de nos engagements internationaux, aux non-résidents et, deuxièmement, nous avons élevé progressivement, puis brutalement les taux d'intérêt.

Le résultat de cette politique, monsieur Alphantery, c'est que, depuis le 21 mai, il n'y a eu aucune hémorragie nette de devises et que le franc français s'est stabilisé. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Cela dit, je suis particulièrement sensible, et les parlementaires qui sont au contact de la population plus encore que moi, aux contreparties de cette politique; mais vous avez vous-même longtemps enseigné que la politique économique est, comme toute politique, l'art de choisir entre deux inconvénients.

Les répercussions de taux d'intérêt trop élevés sur l'économie française constituaient l'un de ces inconvénients.

Nous avons essayé d'y remédier tout d'abord par des mesures d'exception : nous avons renforcé les prêts bonifiés à 12,75 et 14,75 p. 100, qui correspondent en année pleine à 26 milliards de prêts et qui, compte tenu des montages faits habituellement par les établissements publics de financement à long terme, pourraient représenter d'ici à la fin de l'année des investissements nouveaux de 70 à 90 milliards de francs, ce qui n'est pas rien.

Ensuite, nous avons ménagé auprès des C. O. D. E. F. I. — et, à ce propos, j'ai entendu ce qu'a dit M. Vennin sur la nécessité de revoir le fonctionnement de ces organismes — des possibilités d'avances de trésorerie à dix-huit mois, dans la limite de 500 000 francs, aux entreprises fondamentalement saines mais victimes, en tant que sous-traitantes du choc causé par l'allongement des crédits.

Enfin, à ma demande, les banques ont pour la première fois depuis longtemps fait un effort en abaissant de trois points leur taux de crédit.

C'est alors seulement que nous avons amorcé prudemment une baisse des taux en ramenant non pas le taux d'escompte, comme vous l'avez indiqué, mais le taux au jour le jour pratiqué réellement de 20 à 16,75 p. 100. Nous avons obtenu ainsi une baisse de 1,10 p. 100 du taux de base bancaire. Nous continuerons dans la même voie avec prudence parce que nous ne sommes pas des chansonniers de faire et que nous savons combien l'économie est fragile.

Dans le domaine international, nous avons multiplié nos efforts de coopération au sein du système monétaire européen et j'ai obtenu de nos partenaires que nous parlions d'une même voix au sommet d'Ottawa. Ce qui n'était pas un mince résultat puisque mes prédécesseurs n'y étaient pas parvenu.

Nous poursuivrons nos efforts, sachant que nous devons revenir au mois de septembre à une situation plus normale parce que l'économie française ne peut pas durablement supporter des taux élevés.

Monsieur Alphandery, vous avez parlé de politique hâtive et je tiens à réfuter vos arguments sur trois points.

Premièrement, si la France a subi des hémorragies de devises, c'est depuis le 19 février. Depuis cette date jusqu'au 21 mai, nous avons perdu, à en juger par le chiffre du montant des avoirs officiels de change, 30 milliards de francs de contrepartie de devises. Je vous rappelle que, depuis le 21 mai, nous n'avons ni déboursé de devises, ni pris d'engagements, ni emprunté à l'étranger pour soutenir le franc. Cette précision devait être apportée car, dans votre question, vous confondez habilement l'héritage du passé, voire les faits eux-mêmes, et ce qui s'est passé réellement depuis le 21 mai. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Deuxièmement, vous nous reprochez l'augmentation du déficit budgétaire. Or quelle ne fut pas ma surprise, en arrivant rue de Rivoli, de constater que le déficit budgétaire n'était pas de 30 milliards de francs, mais de 50 milliards de francs avant même que nous ayons pris une quelconque décision ! Et ce déficit pourrait être aggravé car, contrairement aux prévisions économiques, et ce sera mon troisième point, la récession s'était déjà fortement installée en France, si bien que le déficit aurait eu crû faute de croissance économique.

A ce déficit de 50 milliards de francs, nous n'avons ajouté que six milliards, afin de financer les mesures de solidarité que vous connaissez et qui ont pour but, à travers une relance prudente de la consommation, de redonner du souffle à notre économie et de créer des emplois.

Lorsque nous avons décidé certaines dépenses supplémentaires pour financer le programme d'insertion professionnelle des jeunes ou pour favoriser les investissements, nous les avons rigoureusement gagées par un collectif budgétaire. Il est donc faux de dire que c'est de notre fait que le déficit budgétaire actuel atteint 50 milliards de francs.

Enfin, vous invoquez les données économiques. Je dois, à ce sujet, vous informer d'un fait qui devrait vous surprendre : depuis que je suis ministre de l'économie et des finances, je me suis interdit de modifier en quoi que ce soit les prévisions des organismes officiels, direction de la prévision ou I.N.S.E.E. Pour la première fois depuis vingt ans, l'indice des prix a été publié tel quel : je ne l'ai pas gardé huit jours sous mon coude. Oui, pour la première fois depuis vingt ans, le ministre de l'économie et des finances laisse la direction de la prévision et l'I.N.S.E.E. publier les prévisions telles qu'ils les font. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Je souhaite que, par la transparence de l'économie, chaque citoyen, chaque représentant de la nation puisse se faire une opinion. Et je n'entends pas que ceux qui ont maquillé les chiffres pendant vingt ans viennent aujourd'hui nous jeter à la figure des prévisions, celles mêmes qui devraient permettre de fortifier le débat démocratique dans le pays et faciliter une discussion plus approfondie à l'Assemblée, en séance publique comme au sein des commissions !

J'espérais, monsieur Alphandery, que, compte tenu de ces faits, vous auriez attendu un peu plus pour m'interpeller sur la politique monétaire, que vous auriez fait un plus juste partage, que vous auriez, comme professeur d'économie, apprécié l'inertie des phénomènes économiques. Je ne suis pas Léviathan ; je ne fais pas lever le soleil. En sept semaines, on ne peut pas changer certaines données. Mais peut-être avez-vous un goût prononcé pour ce film muet, d'ailleurs fort beau, qui s'appelle *L'Arroseur arrosé* ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

CHÔMEURS NON INDEMNISÉS

M. le président. La parole est à M. Asensi, pour exposer sa question (1).

M. François Asensi. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, je voudrais évoquer la situation dramatique de dizaines de milliers de chômeurs qui se trouvent actuellement sans ressources.

En créant des conditions restrictives pour percevoir une allocation de chômage, la loi du 16 janvier 1979 a diminué le nombre des chômeurs indemnisés et créé une situation très grave.

Aujourd'hui, sur 1 650 000 demandeurs d'emploi, à peine plus d'un million sont indemnisés, soit environ 38 p. 100 qui ne perçoivent rien. Pour beaucoup, se sont des jeunes ou des femmes à la recherche d'un premier emploi ou sans diplôme ni stage, ou encore des jeunes remplissant des conditions d'ouverture de droits, mais qui doivent attendre six mois pour percevoir une allocation forfaitaire. Ils sont près de 10 000 chaque mois dans ce dernier cas.

Quant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à percevoir une allocation-chômage, on en compte entre 7 000 et 9 000 chaque mois qui sont privés d'indemnités.

Si les victimes sont en majorité des jeunes et des femmes, les allocataires ayant épuisé leurs droits se répartissent dans toutes les tranches d'âge et près de 20 p. 100 ont plus de cinquante ans.

De surcroît, depuis le 1^{er} janvier 1981, en application de la loi du 28 décembre 1979, les chômeurs non indemnisés n'ont plus aucune couverture sociale. Ce sont donc les familles les plus démunies, celles qui ont le plus besoin de protection, qui se trouvent ainsi durement frappées.

La convention signée avec l'U.N.E.D.I.C. concernant l'indemnisation des chômeurs n'ayant plus droit aux allocations n'a créé qu'une aide de secours exceptionnelle, à des conditions très restrictives. L'allocation de 26,50 francs par jour est réservée aux seuls demandeurs d'emploi de plus de quarante ans ayant épuisé les durées maximales d'indemnisation de trois et cinq ans. Il n'y a, en fait, que 10 p. 100 d'entre eux qui en bénéficient.

Ces hommes, ces femmes, ces jeunes qui ne disposent plus d'aucun revenu pour payer leur loyer, pour vivre, connaissent une véritable détresse matérielle et morale. Pour ces personnes, qu'aucune législation ne protège, il n'existe pas d'autre recours que l'octroi d'une aide sociale au niveau local ou départemental. Après avoir contribué à créer les richesses de la France, elles se trouvent réduites à faire appel à la charité. Ce problème humain est directement hérité de la politique antisociale du Gouvernement précédent et de sa majorité.

Aux démarches entreprises auprès des ministres concernés en 1980 et en 1981, les députés communistes n'avaient reçu que des réponses dilatoires, révélatrices du mépris de l'ancien pouvoir à l'égard des victimes de sa politique de chômage et d'austérité.

Pour ces hommes et ces femmes démunis de tout, qui vivent le chômage comme un drame, l'arrivée de la gauche au pouvoir a ouvert un immense espoir. Cet espoir ne doit pas être déçu.

(1) Cette question, n° 8, est ainsi rédigée :

« M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre du travail sur les conséquences dramatiques de la loi du 16 janvier 1979 qui, en supprimant l'allocation d'aide publique, prive de nombreux chômeurs de tous revenus à la fin de la période de prise en charge par les A.S.S.E.D.I.C. »

« La loi du 28 décembre 1979, applicable en 1981, les pénalise encore plus en supprimant toute couverture sociale aux chômeurs non indemnisés depuis plus d'un an. »

« Ce sont des dizaines de milliers de chômeurs qui se trouvent actuellement dans le dénuement, sans moyens pour vivre, eux et leurs familles. »

« De nombreux jeunes à la recherche d'un premier emploi sont également privés de ressources. »

« Une telle situation est le résultat de la politique de chômage et d'austérité menée par les gouvernements précédents et le patronat. »

« Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre à ce problème social urgent en garantissant le maintien de leurs revenus pour les personnes ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et en assurant des ressources aux jeunes à la recherche d'un premier emploi. »

La lutte contre le chômage a fait l'objet de premières mesures de la part du Gouvernement qui a fait un premier pas en faveur des salariés payés au S.M.I.C.

Une action déterminée pour relancer l'activité économique et lutter contre le chômage par la création d'emplois et la relance de la consommation populaire constitue, bien entendu, la réponse globale au problème de l'emploi.

Mais les difficultés des chômeurs privés de toute indemnité ont un caractère urgent. Leur solution ne peut être différée à moyen terme puisqu'il s'agit de personnes totalement démunies et qui se trouvent souvent menacées d'expulsion, de saisie, de coupures de gaz et d'électricité.

Il serait nécessaire d'assurer le rétablissement des droits pour les chômeurs qui cessent d'être indemnisés et il faudrait élargir la convention signée par l'U.N.E.D.I.C.

A notre avis, d'une façon générale, tous les chômeurs sans ressource devraient toucher une allocation d'un montant égal à 50 p. 100 du S.M.I.C. durant toute la période du chômage et continuer à bénéficier du maintien de leurs droits aux assurances sociales.

Je souhaiterais connaître les réponses que le Gouvernement envisage d'apporter aux problèmes dramatiques que je viens de rappeler. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances. M. le ministre du travail m'a demandé de l'excuser auprès de vous, monsieur Asensi ; il a préparé à votre intention la réponse suivante, qui est assez longue.

La question posée est double : elle concerne, d'une part, le dramatique problème des chômeurs ayant épuisé leurs droits et, d'autre part, les conditions dans lesquelles les jeunes sortant de l'appareil scolaire pourront, à défaut de trouver immédiatement un premier emploi, avoir les moyens de vivre décemment.

En ce qui concerne la première question, il faut rappeler que la loi du 16 janvier 1979 a prévu, dans son article L. 351-5, que le revenu de remplacement est servi pendant une durée limitée. Toutefois, à l'exception de l'allocation spéciale versée aux licenciés économiques, pour laquelle la loi a prévu une durée maximale de douze mois, le soin était laissé aux partenaires sociaux de fixer les durées de versement de toutes les autres allocations. C'est ce qu'ils firent dans l'accord du 27 mars 1979 signé par toutes les organisations syndicales. Cet accord prévoit des prolongations permettant, en définitive, à un chômeur de moins de 50 ans d'être indemnisé pendant 3 ans et à un chômeur de plus de 50 ans pendant 5 ans.

Il faut souligner que ces durées d'indemnisation sont importantes et permettent, dans bon nombre de cas, le reclassement des intéressés.

Toutefois, certaines personnes rencontrent des difficultés particulières de reclassement et épuisent la durée maximale d'indemnisation dans un contexte marqué par l'allongement du chômage. C'est pour ces cas difficiles qu'une aide de secours exceptionnel a été mise en œuvre par une convention conclue le 24 février 1981 entre l'Etat et l'U.N.E.D.I.C. Cette convention prévoit le versement, sur des fonds entièrement publics, d'une allocation journalière de même montant que l'allocation forfaitaire minimale versée par les Assedic, soit 28,30 francs depuis le 1^{er} juillet 1981, aux chômeurs ayant épuisé leurs droits, sous certaines conditions de ressources, de pratique professionnelle ou d'âge, et de recherche d'emploi.

Ces conditions ont été fixées de façon à n'exclure aucune demande justifiée.

Ainsi, le plafond de ressources ne doit pas excéder trois fois le montant de l'aide annuelle pour une personne seule, et sept fois ce montant pour un ménage. Actuellement sont ainsi exclues les personnes seules disposant, avant perception de l'aide de secours exceptionnel, d'un revenu annuel supérieur à 30 988,50 francs et les ménages dont le revenu est supérieur à 72 306,50 francs.

De plus, les intéressés doivent avoir 40 ans à la date où ils ont cessé de bénéficier du revenu de remplacement ou avoir exercé antérieurement une activité professionnelle pendant au moins cinq ans. Des dérogations peuvent, en outre, être accordées par les commissions paritaires des Assedic dans certains cas particuliers, par exemple pour certaines femmes entrées tardivement dans la vie active.

Cette aide de secours exceptionnel est allouée pour une période de trois mois ; elle peut être renouvelée par périodes trimestrielles si les bénéficiaires continuent à satisfaire aux conditions.

Comme les allocations du régime d'assurance chômage et les allocations du fonds national de l'emploi, l'aide de secours exceptionnel, qui a été créée dans le cadre du F.N.E., assure

la couverture sociale de ses bénéficiaires. Il convient, en effet, de rappeler que la loi du 28 décembre 1979 a prévu que les droits aux prestations de sécurité sociale sont maintenus aux chômeurs indemnisés. Lorsque cesse leur indemnisation, ceux-ci bénéficient encore d'une couverture sociale gratuite d'une durée d'un an. Au-delà de ce délai de douze mois, ces personnes sont affiliées à l'assurance personnelle instituée par les décrets du 11 juillet 1980, et, lorsque leurs revenus sont insuffisants pour leur permettre de payer elles-mêmes les cotisations, celles-ci sont prises en charge, à la demande des intéressés, par les caisses d'allocations familiales ou par l'aide sociale.

Au 31 mai dernier, 6 454 personnes bénéficiaient de cette nouvelle aide de secours exceptionnel. Si ce chiffre est peu élevé bien que les conditions d'admission soient larges, c'est en partie en raison de la création récente de cette mesure et de sa montée en charge progressive. Cela tient également au fait que ces personnes marginalisées et rejetées du système d'indemnisation du chômage ignorent fréquemment leurs droits. Un effort d'information doit donc être accompli à leur intention.

L'aide de secours exceptionnel ayant été prévue pour une durée limitée au 30 juin 1982, une concertation entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux devra, avant la fin de cette période, tirer les enseignements de l'action ainsi menée en vue d'aller plus loin. Le ministre du travail se propose donc, bien avant la date d'expiration de la mesure, de procéder à des échanges de vues avec les partenaires sociaux sur le problème évoqué par l'honorable parlementaire, cela afin d'élargir les conditions d'octroi de cette allocation aux cas particulièrement pénibles sur lesquels celui-ci, à juste titre, a appelé l'attention du Gouvernement.

J'en viens maintenant au problème des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Je rappelle que le régime actuel d'indemnisation du chômage a prévu le versement d'une allocation forfaitaire pour les détenteurs de diplômes de l'enseignement secondaire, technologique ou supérieur, pour les jeunes ayant suivi un stage, ainsi que pour ceux qui ont accompli leurs obligations militaires.

Trois taux ont été fixés par l'accord entre le patronat et les syndicats pour cette allocation forfaitaire journalière. Ces taux sont, depuis le 1^{er} juillet 1981, respectivement de 28,30 francs, 42,45 francs et 56,60 francs.

Je dois ajouter qu'au 31 mai 1981, dernière statistique connue, 92 000 jeunes environ bénéficiaient ainsi des allocations forfaitaires.

Par ailleurs, 27 412 jeunes attendaient, pour bénéficier de cette allocation, l'expiration du délai maximum de six mois, délai de franchise nécessaire pour bénéficier de cette allocation.

Les partenaires sociaux ont toutefois assoupli cette règle par un avenant du 8 mai 1981 qui prévoit que lorsque le jeune a suivi un stage d'au moins 500 heures, le délai de carence est réduit de la moitié de la durée du stage.

Actuellement ne peuvent donc pas être indemnisés les jeunes gens qui n'ont pas de diplôme, qui n'ont pas suivi de stage ou qui n'ont pas accompli leur service national. Ces trois catégories de jeunes font l'objet d'une préoccupation prioritaire du Gouvernement. C'est pourquoi, dès son entrée en fonction, le Premier ministre a chargé M. Bertrand Schwartz d'une mission d'étude, pour faire en sorte que chaque jeune qui sort de l'école entre seize et vingt et un ans puisse bénéficier de pléines chances d'insertion professionnelle, de formation, avec un revenu correct. L'étude confiée à M. Schwartz devrait éclairer les pouvoirs publics sur les mesures à prendre pour réaliser une meilleure insertion de ces jeunes dans la vie professionnelle.

Ainsi, espérons-nous proposer, dès la fin de cette année, un dispositif d'ensemble pour les jeunes, qui, je l'espère, répondra à la préoccupation de l'honorable parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Asensi, qui ne dispose plus que de trois minutes.

M. François Asensi. Je me félicite de la volonté du Gouvernement de prendre en compte ce problème douloureux de l'indemnisation des chômeurs.

Je présenterai tout de même quelques observations.

Les dispositions prises me paraissent encore trop timides. Il est urgent, me semble-t-il, de satisfaire les revendications des jeunes à la recherche d'un premier emploi et, en général, celles de tous les chômeurs non indemnisés. Ces dispositions ne lèvent pas toutes les restrictions contenues dans la loi et qui font que de nombreux travailleurs privés d'emploi ne seront pas indemnisés ou ne le seront que très peu.

Si je considère d'un peu plus près le cas des jeunes sans diplôme, par exemple, je constate qu'il s'agit de jeunes sortant des L.E.P. — lycées d'enseignement professionnel — c'est-à-dire

de jeunes qui ont été, en quelque sorte, victimes de la ségrégation sociale, qui n'ont pu aller jusqu'au bout de leur scolarité. Or ce sont certainement ces jeunes, issus des familles les plus populaires, qui ont le plus besoin de recevoir une aide. Il faudrait se pencher rapidement sur ce problème.

Il y a d'autres mesures urgentes qu'il me paraît nécessaire de promouvoir.

Lorsque des travailleurs ne perçoivent plus d'indemnités, au bout d'un an ils ne bénéficient plus de couverture sociale. Ces travailleurs, contraints, dans ces conditions, de contracter une assurance personnelle, sont conduits à payer entre 300 et 400 francs par mois. Autrement dit, ils sont alors démunis de ressources pour assurer leurs soins et ceux de leur famille. Cela me paraît tout à fait inhumain. Je constate que l'ex-majorité a pris en ce domaine une décision inadmissible et intolérable.

Le Gouvernement devrait donc agir assez rapidement. Telles sont les quelques observations que je voulais formuler. Certes, beaucoup de choses sont à faire, et l'héritage est très lourd. Une force d'inertie se manifestera, notamment dans le domaine de l'emploi : on ne pourra pas, du jour au lendemain, redresser les choses. Cela signifie que nous risquons de voir la situation de l'emploi se dégrader encore, d'où la nécessité de mesures urgentes pour indemniser à la fois les chômeurs non indemnisés et les jeunes à la recherche d'un premier emploi. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. Je vous remercie, monsieur Asensi, de vos observations qui constituent autant de suggestions positives. J'en ai noté deux, en particulier.

Premièrement, vous souhaitez que la couverture sociale des chômeurs de longue durée fasse l'objet d'un régime général et non plus conditionnel, de façon à dissiper l'angoisse des intéressés en leur venant en aide matériellement et d'une manière complète afin de répondre à leurs préoccupations, notamment en ce qui concerne leurs problèmes de santé.

Deuxièmement, vous avez souligné à juste titre que les jeunes sans diplôme étaient les principales victimes de l'inégalité des chances et que, par un curieux paradoxe, c'étaient eux qui, à leur sortie de l'école, étaient les moins aidés. J'espère que certains d'entre eux pourront trouver place dans le programme d'insertion professionnelle des jeunes prévu pour cette année.

En tout cas, je dirai au ministre du travail que, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble, vous avez particulièrement mis l'accent sur les problèmes de ces jeunes. A titre personnel, je partage entièrement cette préoccupation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

EXPULSIONS DE LOCATAIRES PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Michel, pour exposer sa question (1).

M. Jean-Pierre Michel. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, je veux appeler votre attention sur le fait que des expulsions de locataires sont demandées et réalisées en période de congés payés alors que les occupants sont absents.

Un certain nombre de tribunaux d'instance saisis afin de faire jouer la clause résolutoire et raisonnant en équité sursoient à de telles mesures d'expulsion ; mais, en général, ils ne sont pas suivis par les cours d'appel, qui appliquent strictement les textes.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, s'il ne serait pas opportun de prendre toutes les dispositions utiles, notamment auprès des fonctionnaires de police qui sont placés sous votre autorité, afin que des expulsions n'aient pas lieu en période de congés payés, en particulier lorsque les intéressés sont absents. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

(1) Cette question, n° 11, est ainsi rédigée :

« M. Jean-Pierre Michel attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, sur le fait que des expulsions de locataires sont demandées pendant la période estivale, alors que les occupants sont partis en vacances. Certains tribunaux d'instance, raisonnant en équité, prennent en compte cette réalité et sursoient à la mesure d'expulsion, mais ils ne sont généralement pas suivis par les cours d'appel qui appliquent à la lettre les textes juridiques.

« Il lui demande en conséquence s'il ne serait pas opportun de prendre toutes les dispositions utiles pour respecter la période des congés payés et interdire tout acte de poursuite et toute expulsion pendant cette période lorsque les intéressés sont absents. »

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Je vous remercie, monsieur le député de m'avoir posé cette question.

Vous avez raison de dire que ce sont les tribunaux et les cours d'appel qui décident. Mais le ministère de l'intérieur doit fournir la force publique quand il s'agit d'expulser.

Je vais immédiatement donner des instructions pour que la force publique ne soit pas accordée quand les locataires seront absents, en congé — il faudra évidemment vérifier la bonne foi des intéressés — ou éloignés de leur domicile pour cause de maladie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Michel, qui dit pose encore de six minutes.

M. Jean-Pierre Michel. Je me bornerai à remercier M. le ministre d'Etat de sa réponse. Je pense que nombre de nos concitoyens seront heureux de prendre connaissance de ce qu'il vient de préciser.

M. le président. Je remercie M. le ministre d'Etat et M. Michel de leur concision.

ATTENTAT DE LA RUE COPERNIC

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, pour exposer sa question (1).

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, la presse de ces derniers jours a publié un certain nombre d'informations sur l'enquête menée à la suite de l'attentat de la rue Copernic.

Il s'agit de la « piste espagnole », c'est-à-dire d'enquêtes sur des activistes d'extrême droite ayant déclaré d'eux-mêmes être impliqués dans l'attentat.

Comment se fait-il donc qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que les enquêtes se dirigent vers les milieux d'extrême droite ?

Est-il exact que les investigations dans cette direction étaient au point mort à votre arrivée au ministère de l'intérieur ?

Pourquoi la police française n'a-t-elle pas pris contact immédiatement avec la police espagnole pour suivre cette filière ?

Est-il vrai que, jusqu'à présent, les recherches et les renseignements sur les milieux d'extrême droite ont été quasi inexistantes ?

Ces questions que fait surgir l'actualité se posent aujourd'hui d'une tout autre façon. Monsieur le ministre, comment comptez-vous agir désormais pour rattraper le temps perdu et informer les Français ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'attentat de la rue Copernic a justifié un ému non seulement la communauté juive mais toute l'opinion française.

Il s'agit d'un attentat très grave, qui a fait des morts et des blessés. Mais, avant, hélas ! beaucoup d'autres faits — profanations de cimetières, inscriptions nazies, racistes, antisémites sur les murs — tendaient à créer tout un climat révélant qu'une certaine extrême droite voulait provoquer des incidents graves en France.

Vous me posez, monsieur Sarre, une question à laquelle je ne pourrai répondre qu'en partie. J'apporterai cependant quelques précisions sur ce sujet qui mérite d'être traité avec beaucoup de gravité.

(1) Cette question, n° 13, est ainsi rédigée :

« Depuis l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic aucun élément sérieux concernant les enquêtes n'a été avancé, aucune inculpation n'a été prononcée.

« Les responsables du régime précédent ont fait régner le silence sur les suites de cette affaire. Or, tout récemment, des informations relativement précises ont été divulguées par la presse, quant au résultat obtenu par les enquêtes. Ces informations retiennent légitimement l'attention de l'opinion.

« M. Georges Sarre demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour faire la lumière sur cet attentat odieux, sur les investigations menées et sur leur résultat et s'il envisage de rendre public dans un délai rapproché l'état des enquêtes effectuées à la suite de l'attentat de la rue Copernic. »

Le dossier est actuellement entre les mains de la justice. Je ne voudrais pas, en tant que ministre de l'intérieur, tomber dans le travers trop connu récemment encore, qui consistait, pour le ministre de la justice, à faire des déclarations concernant une instruction en cours et ainsi à confondre le rôle du ministre de la justice, celui des magistrats et celui du ministre de l'intérieur. La séparation des pouvoirs est une grande règle, que j'entends respecter.

Le dossier est donc entre les mains des magistrats. Vous savez comme moi, monsieur Sarre, qu'à partir du moment où la police judiciaire et la justice sont saisies, seul le juge d'instruction a qualité pour donner des instructions à la police judiciaire.

Mais les choses sont moins simples. En effet, comme vous l'avez indiqué, on a l'impression, de l'extérieur, que tout n'a pas été mis en œuvre pour que pleine lumière soit faite sur cette affaire, pour que tout soit parfaitement élucidé. Dans d'autres cas, on a eu le sentiment que la route a été laissée libre à l'extrême-droite.

En ce qui concerne cette affaire, tout ce que je peux vous dire c'est qu'actuellement tout est mis en œuvre afin que toutes les pistes soient explorées à fond.

Et, pour en finir avec cette atmosphère extrêmement déplaisante, j'ai décidé de déposer un projet de loi pour interdire la vente et le port des insignes nazis. Leur exposition peut être interdite par un arrêté municipal. Je l'ai fait dans ma ville, et je crois avoir été le premier maire de France à prendre une telle décision. Mais une loi est nécessaire pour interdire la vente et le port des insignes nazis. J'ai donné des instructions à mes services du ministère de l'intérieur pour qu'un projet dans ce sens soit préparé afin que l'on ne voie plus en France, après ce que nous avons connu pendant la guerre, des jeunes gens ou des jeunes filles, voire des hommes d'âge, non seulement acheter et porter des insignes nazis, mais parader avec. Cela est incompatible avec les principes républicains et démocratiques.

Le Gouvernement fera ce qu'il faudra non seulement pour que toute la lumière soit faite sur l'affaire de la rue Copernic et sur toutes les autres, mais aussi pour que cessent les manifestations et les parades dont j'ai parlé. Il faut qu'enfin, dans ce pays, on comprenne que désormais tout n'est plus permis à ceux qui, pendant un temps, ont apporté leur appui à certains milieux politiques. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, qui dispose encore de six minutes.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie de votre réponse.

Les précisions que vous venez de donner étaient nécessaires, pour que chacun y voie plus clair dans les informations, ou fausses informations, diffusées récemment.

Vous avez souligné à nouveau votre volonté de faire toute la clarté sur cette affaire de l'attentat perpétré contre la synagogue de la rue Copernic. C'est, en effet, le vœu de l'opinion publique tout entière et, plus spécialement, des Parisiennes et des Parisiens.

Vous le savez, la loi du silence qui a prévalu jusqu'à présent, les enquêtes qui n'aboutissaient jamais, les recherches sans résultat, révoltaient les Françaises et les Français.

Les méthodes vont changer et nous sommes les premiers à nous en réjouir. C'est une exigence de justice mais aussi une garantie de démocratie.

La suspicion ou le doute avaient creusé un fossé entre les citoyens et la police. La clarté va permettre de combler ce fossé et de rétablir la confiance.

C'est une mesure de nécessaire salubrité.

Enfin, les actes et les menées racistes, fascistes ou antisémites vont être effectivement poursuivis. Les trois dernières années du septennat de M. Giscard d'Estaing avaient été marquées par plus de 160 attentats de ce genre, tous restés impunis.

De l'assassinat d'Henri Curjel à celui de Laid Sebai, ou de Pierre Goldmann, des mitraillages d'écoles juives aux dizaines d'attentats racistes, la conclusion restait toujours la même: les coupables n'étaient jamais identifiés.

Cette complaisance s'accompagnait du retour en force de l'idéologie de la vieille droite: éloge de l'élitisme et de la race, refus de l'égalité, primauté donnée aux caractères héréditaires.

Eh bien, fort heureusement, c'est tout cela aussi qui a été balayé le 10 mai, puis le 21 juin. Le visage de notre pays ne se laisse plus enlaidir par ces idéologies d'un autre âge. Le Gouvernement de la France va renouer avec les plus belles traditions de notre histoire.

J'ai le sentiment que c'est de cette façon, en luttant contre le processus de décomposition du pays, qui s'était mis en œuvre insidieusement, que nous redonnerons espoir.

Je ne sais pas, à ce jour, si les coupables de l'attentat odieux contre la synagogue de la rue Copernic seront bientôt identifiés et appréhendés, mais j'ai la certitude qu'ils seront désormais sérieusement poursuivis et recherchés avec acharnement.

Cette confiance dans la volonté politique du Gouvernement est largement partagée par tous ceux que révoltaient le cynisme et l'impuissance du régime qui nous a précédé.

C'est un puissant encouragement à agir. Dans cette affaire, comme dans d'autres, il est grand temps d'y voir clair. Les faux secrets et les vérités étouffées avaient créé un climat malsain. Il est grand temps de faire souffler un grand vent d'air pur sur tout cela. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, je me réjouis pleinement que vous ayez annoncé le dépôt d'un projet de loi interdisant les parades fascistes et nazies.

Le grand changement qui vient d'intervenir en France, c'est aussi cela.

Les Françaises et les Français, les Parisiennes et les Parisiens se trouveront à nouveau particulièrement satisfaits de voir que, sur ce point également, les engagements pris sont tenus. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

CITIZEN BAND

M. le président. La parole est à Mme Nevoux, pour exposer sa question (1).

Mme Paulette Nevoux. Monsieur le ministre des P. T. T., j'ai été saisie, ainsi que certains de mes collègues, de l'inquiétude, voire du mécontentement, ressenti par les utilisateurs de la Citizen Band à la lecture de la position que vous semblez avoir adoptée face à leurs revendications.

En effet, dans la réponse que vous avez fait parvenir, le 22 juin 1981, au président de la chambre syndicale des fabricants et importateurs de matériel, vous avez affirmé que seuls sont autorisés aujourd'hui les émetteurs d'une puissance de deux watts et que vous ne prévoyez pas dans l'immédiat l'abrogation du décret du 20 décembre 1980.

Pernettez-moi de vous rappeler que le groupe socialiste a déposé le 18 décembre 1980 une proposition de loi ayant pour objet justement d'augmenter le nombre des canaux disponibles pour les cibistes et d'accroître la puissance des émetteurs autorisés.

En outre, le Président de la République avait pris des engagements dans ce sens au cours de sa campagne électorale.

Je vous demande donc de bien vouloir nous préciser si vous entendez proposer l'annulation du décret du 20 décembre 1980 pour lui substituer un texte répondant mieux aux souhaits des « cibistes ».

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre des P. T. T.

M. Louis Mexandeau, ministre des P. T. T. Madame le député, comme le Président de la République, je considère que la C. B., « dans la mesure où elle concourt à surmonter le cibisme et l'anonymat de nos grandes villes, peut amorcer un type nouveau de rapports entre les citoyens ».

Cependant, il nous appartient de protéger l'ensemble des catégories d'utilisateurs des radiocommunications, telles que les radiomodélistes et les téléspectateurs, contre les nuisances éventuelles créées par la Citizen Band.

La proposition de loi à laquelle vous vous référez était inspirée par un esprit de liberté qui est à l'origine et à la base de nombreuses décisions prises ou annoncées par le nouveau Gouvernement de la République.

Toutefois, si certaines des dispositions techniques qu'elle prévoit étaient cumulatives ou appliquées sans discernement, elles ne manqueraient pas d'entraîner des effets, sinon nuisibles, du moins difficilement compatibles avec la prise en compte des libertés de l'ensemble des citoyens.

(1) Cette question, n° 12, est ainsi rédigée :

« Mme Paulette Nevoux demande à M. le ministre des P. T. T. s'il peut préciser sa position face aux revendications des utilisateurs de la Citizen Band.

« Elle lui rappelle que le groupe socialiste a déposé, le 18 décembre 1980, une proposition de loi n° 2222 ayant pour objet d'accroître le nombre de canaux disponibles pour les cibistes et d'augmenter la puissance des émetteurs autorisés.

« Par ailleurs, le Président de la République, au cours de sa campagne, avait pris des engagements dans ce sens.

« Elle lui demande notamment s'il entend proposer l'annulation du décret du 20 décembre 1980 et son remplacement par un texte répondant mieux aux souhaits des cibistes. »

C'est pourquoi, dans le même esprit que celui qui a présidé à la rédaction de cette proposition et de la lettre de M. François Mitterrand, il est indispensable qu'il y ait une concertation entre toutes les parties intéressées.

Cette concertation, je me propose précisément de l'ouvrir avec toutes les parties intéressées, sur la base des études techniques que j'ai demandées à mes services.

Dans l'immédiat, tout en comprenant la légitime impatience des « cibistes », je crois qu'il convient de s'en tenir à la législation actuelle, notamment en ce qui concerne l'importation de matériel légalement autorisé, afin de ne pas aggraver la situation de façon irréversible.

M. le président. La parole est à Mme Nevoux, qui dispose encore de cinq minutes.

Mme Paulette Nevoux. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier des explications que vous avez bien voulu me donner. Je ne manquerai pas de communiquer votre réponse aux « cibistes ».

Si vous rencontrez leurs représentants dans les semaines qui viennent et qu'un dialogue s'instaure entre vous et eux, il sera possible de progresser dans le domaine qui les préoccupe et de les rassurer un peu.

M. le président. La parole est à M. le ministre des P. T. T.

M. le ministre des P. T. T. Madame le député, de ce point de vue, répondant au souci que vous avez exprimé — il traduit la demande des cibistes — une initiative sera annoncée dans les tout prochains jours.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions orales sans débat.

Avant de lever la séance, je tiens à adresser à l'ensemble de mes collègues, ainsi qu'à tout le personnel, des souhaits de bon week-end du 14 juillet et d'excellente fête nationale.

— 2 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Christian Pierret, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 3).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 83 et distribué.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 15 juillet 1981, à quinze heures, première séance publique.

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981, n° 3 (rapport de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante.)

Le directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 9 juillet 1981.

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale, du 10 juillet 1981.)

Page 81 : 1^{re} colonne, lire ainsi le début du troisième alinéa : « L'industrie de l'armement emploie 300 000 personnes, dont plus du quart en sous-traitance dans des petites et moyennes entreprises » (Le reste sans changement).

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Départements et territoires d'outre-mer

(Guadeloupe : produits agricoles et alimentaires).

16. — 11 juillet 1981. — **M. Ernest Moutoussamy** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation (Départements et territoires d'outre-mer)**, la situation suivante : la culture de la canne à sucre est la base fondamentale de l'agriculture et de l'économie de la Guadeloupe. Or, depuis vingt ans, l'ancien régime a mené une politique de liquidation de ce secteur, faisant passer la production de 170 000 tonnes de sucre en 1961 à 65 000 tonnes en 1981. Dans le même temps, seize usines sucrières sur vingt fermaient leurs portes mettant au chômage des milliers de travailleurs, et les surfaces plantées diminuaient de près de 20 000 hectares. Aujourd'hui, la situation est catastrophique et la récolte qui vient de se terminer est la plus mauvaise des vingt-cinq dernières années, et cela malgré la réforme foncière, les plans de relance, les colloques et les balades de ministres. Quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour sauver la canne à sucre et relancer sa production.

Assurance vieillesse : généralités (politique en faveur des retraités).

17. — 11 juillet 1981. — **M. Didier Julia** appelle l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur les conditions de passage de la vie active à la retraite. Selon de nombreuses études effectuées en ce domaine, il apparaît de plus en plus souhaitable que ce passage se fasse par une diminution progressive du rythme et du temps de travail. Pour éviter les difficultés, parfois graves, liées à l'interruption brutale de l'activité, il serait nécessaire que cette notion de retraite progressive soit prise en considération. A l'occasion de l'étude prévue d'un abaissement de l'âge de la retraite à taux plein, il serait souhaitable que les partenaires sociaux soient invités à étudier une formule permettant aux salariés, dès l'âge de soixante ans, de cumuler une retraite tenant compte de leur activité passée avec un salaire correspondant à une activité réduite dont ils détermineraient eux-mêmes le rythme. Des dispositions dans ce sens, si elles étaient adoptées grâce à un accord national interprofessionnel, pourraient au bout d'un certain temps être étendues par voie législative. Il lui demande quelle est sa position à l'égard de cette suggestion qui permettrait d'instituer un régime original de préretraite ne portant pas préjudice aux entreprises, ne coûtant rien aux régimes de retraite et qui serait surtout bénéfique aux travailleurs, lesquels n'auraient pas à interrompre brutalement leur activité.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15 Téléphone } Renseignements: 573-62-31 Administration: 578-61-39 TELEX 201176 F DIRJO - PARIS	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
Assemblée nationale :					
	Débats :				
03	Compte rendu.....	72	300		
33	Questions	72	300		
07	Documents	390	720		
Sénat :					
05	Débats	84	204		
09	Documents	390	696		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément nodulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)